

**Crédits supplémentaires pour 2009
(2^{ème} série)**

Préavis N° 2009/57

Lausanne, le 4 novembre 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'429'800.-</u>	<u>507'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 41 du préavis)</i>	<u>925'700.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 45 du préavis)</i>	<u>90'000.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	152'700		395'800		14'400	28'500	591'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	12'500		32'900		1'200	2'300	48'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions	18'800		33'900			3'800	56'500
	305 Assurance-accidents			2'600			400	3'000
	309 Autres charges de personnel	84'300					12'000	96'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau	5'300		49'700			27'000	48'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	17'000	10'000	37'800		62'300		272'000
	312 Eau, énergie et chauffage			2'300	810'000			812'300
	313 Marchandises	40'000			250'000	140'500		430'500
	314 Entretien des biens immobiliers		818'000	110'000	432'000	102'700	39'000	1'501'700
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		42'000		110'000			338'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			53'300		53'300		276'300
	317 Déplacements, débours, dédommagements						7'200	7'200
	318 Autres prestations de tiers	138'000	29'000	210'800	215'000	158'000	113'000	74'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	130'000		53'600				7'100
	365 Subventions à des institutions	240'000		33'000			50'000	
390 Imputations internes						28'500	28'500	
TOTAL PAR DIRECTION		838'600	899'000	1'015'700	1'817'000	532'400	299'700	1'027'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>14'900</i>	<i>206'000</i>	<i>25'000</i>	<i>122'000</i>		<i>140'000</i>
Page du préavis		page 3	page 9	page 13	page 20	page 25	page 31	page 36

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1102 Greffé municipal	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1500 Service d'organisation et d'informatique	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		91'100	61'600			152'700
	303 Cotisations aux assurances sociales		7'500	5'000			12'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions		9'000	9'800			18'800
	309 Autres charges de personnel			84'300			84'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau			5'300			5'300
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		17'000				17'000
	313 Marchandises			40'000			40'000
	318 Autres prestations de tiers			30'000	40'000	68'000	138'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	130'000					130'000
	365 Subventions à des institutions				240'000		240'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		130'000	124'600	236'000	280'000	68'000	838'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							0
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 6	page 8	

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1100.319 Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'025'000.-	fr. 0.-	fr. 130'000.-

Financement de la campagne concernant l'initiative populaire "d'Artagnan" pour une police unique

Au jour de la rédaction de la demande, les travaux du Grand Conseil vaudois laissaient augurer d'une votation populaire sur l'objet mentionné ci-dessus. Selon son issue, ce scrutin pouvait entraîner de graves conséquences, tant sous l'angle financier que sous l'angle du maintien de l'ordre sur le territoire lausannois.

La loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) place sous la responsabilité de la Municipalité : a) la sécurité, l'ordre et le repos public (art. 43) ainsi que b) les dépenses relatives à l'administration de la commune (...) dans le cadre du budget des autres autorisations données par le Conseil (art. 44). La Municipalité s'estime donc doublement habilitée à intervenir dans la campagne qui précédera la votation populaire concernant l'initiative "d'Artagnan".

Aucune disposition topique de la LC ne prévoit ni n'interdit aux communes de s'exprimer dans le cadre de scrutins cantonaux ou fédéraux ou de participer au financement de campagnes destinées à faire connaître leur avis. La loi est également muette s'agissant de la participation des autorités cantonales à des scrutins fédéraux.

La question des informations fournies par les autorités publiques dans la perspective de votations a fait l'objet d'un examen approfondi à l'occasion du scrutin sur l'initiative populaire "souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale". Le message du Conseil fédéral relatif à cet objet comporte notamment une présentation de la jurisprudence du Tribunal fédéral et de la doctrine qui légitime l'intervention des autorités publiques (cf. Feuille fédérale 2005, pp. 4139-4169).

A l'instar des exécutifs d'autres communes très directement concernées par les enjeux de l'initiative "d'Artagnan", la Municipalité a estimé indispensable d'intervenir dans la campagne pour expliquer les conséquences préoccupantes que le passage à une police unique entraînerait pour Lausanne. Elle a agi en partie pour son propre compte à l'échelon de la commune et en partie à un échelon plus général, en coordination avec les autres communes opposées à l'initiative. Le montant demandé (fr. 130'000.-) a été réparti entre ces deux approches.

1102 *Greffé municipal*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.301	Traitements	fr. 2'942'600.-	fr. 83'600.-	fr. 91'100.-
1102.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 237'800.-	fr. 6'900.-	fr. 7'500.-
1102.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 425'300.-	fr. 12'500.-	fr. 9'000.-

Le Secrétariat municipal s'est trouvé confronté, dès le printemps 2009, à une succession d'absences de longue durée, pour raison de maladie, d'huissiers de direction, tant à l'Hôtel de Ville qu'à Chauderon. Deux huissiers ont pu reprendre le travail dans le courant de l'été avec, pour l'un d'entre eux, une capacité de travail notablement réduite; un troisième huissier, gravement atteint dans sa santé, pourrait ne pas reprendre son activité.

Il a fallu en conséquence faire appel à du personnel temporaire pour compenser ces absences et garantir la gestion du courrier auprès des services de l'administration communale.

Un crédit supplémentaire de fr. 107'600.- est donc sollicité pour couvrir cette dépense imprévue.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 30'000.-	fr. 0.-	fr. 17'000.-

Ecran d'affichage lumineux pour le Casino : fr. 11'000.-

L'acquisition de cet équipement s'inscrit dans le cadre des importants travaux d'entretien entrepris au Casino de Montbenon et portant notamment sur la réfection en profondeur de la salle Paderewski. Il est destiné à remplacer le dispositif d'information sur l'occupation des salles consistant en un panneau à lettres magnétiques.

Remplacement d'un scooter : fr. 6'000.-

Remplacement du scooter Peugeot 125 cc, (30'000 km parcourus en chiffres ronds) dont la remise en état en vue de l'expertise périodique entraînerait une dépense de l'ordre de fr. 2'500.- alors qu'il apparaît en bout de course. Le véhicule choisi (Piaggio 125 cc) est identique au modèle en dotation au Corps de police, ce qui simplifiera les opérations de maintenance.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 4'053'500.-	fr. 137'200.-	fr. 61'600.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 321'500.-	fr. 11'700.-	fr. 5'000.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 618'500.-	fr. 14'300.-	fr. 9'800.-
1200.309	Autres charges de personnel	fr. 90'000.-	fr. 0.-	fr. 84'300.-

1. L'engagement de 0.9 EPT de secrétaire médicale auxiliaire pour 9 mois
2. L'engagement de 0.22 EPT d'infirmière auxiliaire pour 8 mois en complément de 0.5 EPT du poste actuel, actuellement non pourvu.
3. Le rattrapage des vaccinations préventives contre les risques biologiques représente environ 2'500 vaccins pour plus de 1'000 collaborateurs.

Les 2 engagements pour cette action unique ont été acceptés par la Municipalité le 1^{er} avril 2009.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 30'000.-	fr. 0.-	fr. 5'300.-

Essai de publication des postes sur le portail emploi "jobs.ch"

Selon note à la Municipalité du 29 avril 2009, concernant la publication des offres d'emploi (fr. 4'900.- + TVA).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.313	Marchandises	fr. 10'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

Matériel de protection (masques respiratoires et gants)

La dépense concerne l'achat de 500'000 masques respiratoires et de 10'000 paires de gants mono usage destinés à améliorer la protection du personnel de l'administration communale contre le risque d'infection par le virus de la grippe porcine A (H1N1).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'555'000.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

En 2008, 1'588.5 personnes/jours ont participé aux cours du CEP pour un montant de fr. 413'010.-. Le montant total dépensé pour l'ensemble de la formation (CEP, programme spécial Ville et sur mesure) s'est élevé à fr. 531'776.-.

La Municipalité a accordé un budget de fr. 545'000.- pour 2009. Suite à un changement de procédure d'inscription au CEP, à la mise sur pied de cours spécifiques et de formations sur mesure, le montant des dépenses estimées au 15 mai 2009 s'élève à fr. 548'158.-, sans compter les demandes d'inscription qui continuent à affluer.

Dès lors, afin de pouvoir répondre aux demandes de formation interne pour l'année 2009, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de fr. 30'000.-.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	fr. 970'000.-	fr. 30'000.-	fr. 40'000.-

L'impôt sur les divertissements fait l'objet de nombreux débats. Après une première récolte de signatures pour une initiative en vue de son abolition, inaboutie, une seconde démarche est lancée dans ce sens.

La Municipalité a souhaité disposer d'éléments techniques lui permettant de déterminer sa position sur cette question. A cette fin, elle a engagé une démarche d'expertise juridique visant à connaître sa marge de manœuvre face à la législation et une analyse économique portant tant sur l'impôt que sur les manifestations culturelles et leur impact économique.

Elle a confié ces travaux à des entreprises et personnes spécialisées dans les domaines concernés. Les résultats de ces analyses sont partiellement connus, la totalité des éléments demandés devant parvenir à la Municipalité dans le courant de l'automne.

Ces travaux nécessitent des moyens financiers additionnels, à hauteur de fr. 40'000.-, notamment pour l'étude économique budgétée à fr. 50'000.-. Le solde du coût de l'opération sera financé par le budget ordinaire du DEVCOM.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'798'000.-	fr. 0.-	fr. 240'000.-

Subvention au Château d'Aigle : fr. 50'000.-

Le Château d'Aigle est en pleine mutation pour devenir un pôle de compétences consacré au vin, à la nature et à la culture. Un travail de fond a été entrepris et le musée est transformé en un véritable forum novateur consacré à la culture de la vigne, du vin et de leur image en Suisse, pour lequel une demande de contribution financière a été adressée à Lausanne. Ce projet, destiné à la mise en valeur de cette partie du patrimoine, nécessite des fonds importants. Le budget d'investissement se monte à fr. 2.5 millions, une très grande partie étant financée par des dons. La Ville a bien évidemment été sollicitée par l'Association du Musée pour soutenir cette réalisation, dont les travaux avancent comme prévu. Des échanges entre les deux parties ont eu lieu mais aucun engagement n'a été pris et, selon la planification établie par les porteurs du projet, Lausanne devrait maintenant se déterminer pour contribuer à la 2^e étape de la recherche de fonds, actuellement en cours.

Il est clair que la Ville, elle-même grand propriétaire de domaines et producteur de vin, capitale du Canton, ne saurait refuser d'intervenir en faveur de cette réalisation. Elle y a même un intérêt certain car ce musée pourra vraisemblablement contribuer, d'une façon qui reste à définir, à promouvoir les vins de la Ville. De plus, en tant que sponsor, Lausanne verra son nom associé aux campagnes de communication mises sur pied lors d'événements particuliers.

Les raisons susmentionnées militent en faveur d'un engagement de la Ville à ce nouveau Musée de la vigne, du vin et de l'étiquette. La Municipalité souhaite accorder un montant de fr. 100'000.- à répartir sur deux ans. Fr. 50'000.- en 2009, raison de la présente demande de crédit supplémentaire, et fr. 50'000.- qui sont portés au budget 2010 du Devcom.

Subvention à la Maison de la Communication : fr. 40'000.-

La Municipalité est sensible au fait d'abriter sur son territoire la maison de la communication, qui dispense une formation spécialisée et largement reconnue. La maison en question doit faire face à une augmentation de charges qui pèse sur son budget affecté au loyer. La Municipalité a estimé important d'apporter son soutien à cet établissement, qui contribue au renom de notre cité, sous la forme d'une subvention de fr. 40'000.-.

Pour compenser cet appui, différentes prestations seront offertes à la Ville par la maison de la communication :

- possibilité d'utiliser les salles de formation par la Ville pour ses propres besoins;
- possibilité pour les collaborateurs de la Ville de bénéficier gratuitement de cours dispensés par la maison de la communication;
- prestations de mandats en communication fournies par les spécialistes de la maison de la communication pour les services de l'administration lausannoise.

Les prestations ci-dessus devraient équilibrer le versement de la subvention de fr. 40'000.- que la Municipalité a souhaité accorder.

Subvention à la Fondation Terre des Hommes : fr. 150'000.-

La Fondation Terre des Hommes, principale organisation suisse d'aide à l'enfance, quittera son siège du Mont-sur-Lausanne en octobre 2009 pour emménager dans notre ville, plus précisément à Montchoisi 15, où elle occupera 2 étages d'un bâtiment.

Quelques chiffres

La Fondation occupe une centaine de collaborateurs salariés, affectés principalement au siège. Son budget se monte à quelque 50 millions de francs, dont environ 4.5 millions consacrés aux charges administratives. En ce qui concerne les nouveaux locaux lausannois, le budget destiné à leur aménagement se monte à 1 million de francs et le loyer annuel est d'environ fr. 500'000.-. Propriétaire de ses locaux au Mont, la Fondation va les vendre ou les louer dans le but de diminuer ses frais.

Demande présentée à Lausanne

Terre des Hommes s'est approchée de la Ville en vue d'obtenir un soutien à son implantation à Lausanne. Après examen, la Municipalité a décidé - dans sa séance du 29 juillet dernier - d'entrer en matière pour les raisons suivantes :

- la localisation à Lausanne d'une fondation internationale active dans 34 pays contribue au rayonnement et à l'image de notre ville, notamment dans le domaine des institutions et ONG;
- elle renforce l'importance économique de la Ville, avec plus de 100 emplois à Lausanne;
- elle permet d'envisager le développement de collaborations avec la Ville et avec d'autres entreprises et institutions de niveau international;
- ses activités et principes correspondent aux valeurs défendues par Lausanne.

Décision de la Municipalité

Compte tenu de ce qui précède et de l'importance que revêt l'installation de la Fondation Terre des Hommes pour Lausanne, la Municipalité a décidé d'octroyer une aide ponctuelle au déménagement et à l'implantation de fr. 150'000.-, conformément à ce qui se fait pour d'autres institutions comparables. Ce montant comprend à la fois une aide ponctuelle au déménagement et une aide au démarrage pour une année, à compter d'octobre 2009. Cet appui ne peut toutefois être supporté par le budget ordinaire du Devcom, raison de la présente demande de crédit supplémentaire. La Municipalité a également souhaité inscrire une subvention de fr. 60'000.- au budget du Devcom pour les années 2011 et 2012. A partir de 2013, la subvention ne sera pas reconduite.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'800'000.-	fr. 0.-	fr. 68'000.-

Virtualisation du poste de travail : fr. 26'000.-

Le fonctionnement des postes de travail du personnel travaillant dans les sites qualifiés de secondaires du réseau RECOLTE n'est pas satisfaisant. En effet, ces sites ne sont pas desservis par la fibre optique mais par des lignes à "basse vitesse". Cette situation concerne environ 200 utilisateurs rattachés à différentes Directions, notamment : Administration générale et finances, Sécurité publique et sports, Enfance, jeunesse et éducation, Sécurité sociale et environnement.

La solution permettant d'améliorer les performances consiste à mettre en place une infrastructure centralisée de virtualisation du poste de travail, laquelle éviterait à ces utilisateurs d'être tributaires de la qualité des connexions.

Le préavis 2009/38 "Remplacement du parc des micro-ordinateurs" traite de ce sujet (§ 4.3 et 5.11). Un investissement de fr. 220'000.- est demandé au titre de l'acquisition d'une plateforme de virtualisation (serveurs, déploiement, mise en exploitation).

A l'heure actuelle, il serait toutefois nécessaire de mettre en œuvre un projet pilote avec le soutien d'une entreprise prestataire de services compétente afin d'assurer la validation du concept retenu et d'organiser des ateliers de travail à l'intention du personnel du SOI concerné, qui doit acquérir les compétences nécessaires en ce domaine.

Le président de la Commission des finances ainsi que le 1^{er} vice-président, au nom de la sous-commission pour l'AGF, ont validé la dissociation de la présente demande de crédit supplémentaire de celle de fr. 42'000.- présentée simultanément, pour la même rubrique budgétaire.

Projet EQUITAS : mise en oeuvre des applications Sharepoint : fr. 42'000.-

Il est proposé de soutenir les travaux des groupes de travail affectés au projet EQUITAS (élaboration d'un système de rémunération équitable), par la mise à disposition des fonctions GED (gestion de documents) et de travail collaboratif du système Sharepoint.

Les fonctions de GED permettront de répondre aux besoins de classement et de recherche de toutes les descriptions de postes du personnel communal.

L'espace de travail collaboratif sera dédié à toutes les personnes intervenant dans le cadre du projet EQUITAS.

Afin de pouvoir offrir ces nouvelles fonctionnalités, le SOI doit pouvoir s'appuyer sur une société de prestations de service afin de pouvoir réaliser les tâches suivantes :

- création et paramétrage du site de base
- chargement des descriptions de postes existantes dans le site
- création d'un workflow de validation
- assistance à la mise en production.

Le président de la Commission des finances ainsi que le 1^{er} vice-président, au nom de la sous-commission pour l'AGF, ont validé la dissociation de la présente demande de crédit supplémentaire de celle de fr. 26'000.- présentée simultanément, pour la même rubrique budgétaire.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2201 Inhumations et incinérations	2400 Corps de police	2501 Office de la sécurité civile	
CH. PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'000				10'000
	314 Entretien des biens immobiliers	470'000	280'000		68'000	818'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			42'000		42'000
	318 Autres prestations de tiers	29'000				29'000
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	509'000	280'000	42'000	68'000	899'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				14'900		14'900
Page du préavis		page 9	page 11	page 12	page 12	

2101 Service des sports

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 190'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
2101.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 1'170'000.-	fr. 0.-	fr. 470'000.-

Le 26 juillet 2008, de fortes pluies ont provoqué une inondation dans les locaux du Centre de tir sportif de Vernand (bâtiment ECA N° 13439). En effet, 150 cm d'eau ont inondé les 1'100 m² du stand de tir à 50 mètres et ses locaux annexes, provoquant de très importants dégâts. Des mesures d'urgence ont été immédiatement prises en accord avec le Service juridique et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Les frais de remise en état, qui s'élevaient globalement à fr. 469'000.-, dont fr. 61'000.- sous la rubrique 311 (achats d'objets mobiliers et d'installations), fr. 400'000.- sous la rubrique 314 (entretien des biens immobiliers) et fr. 8'000.- sous la rubrique 318 (autres prestations de tiers), ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 2^{ème} série 2008.

Cependant, après examen, une remise en état des installations à l'identique s'est avérée peu judicieuse. C'est pourquoi, une réflexion approfondie sur le Centre de tir sportif de Vernand a été menée avec les principaux utilisateurs de celui-ci (Union des sociétés de tir de Lausanne). Cette réflexion a conduit à n'effectuer, en 2008, que des travaux de nettoyage et d'assainissement des locaux, pour un coût total de fr. 43'000.- (fr. 35'000.- sous la rubrique 314 et fr. 8'000.- sous la rubrique 318). Il s'ensuit qu'il a été restitué, à fin 2008, fr. 426'000.- sur les fr. 469'000.- octroyés par la voie des crédits supplémentaires.

Dans son état actuel, le Centre de tir sportif de Vernand comporte 38 lignes de tir à 50 mètres dites "à ramener". Le stand de tir à 50 mètres est divisé en deux locaux séparés par une paroi mobile, ce qui permet de tirer avec deux types d'armes. Chaque ligne est équipée d'un câble qui, couplé à un moteur électrique, permet de "ramener" la cible vers le tireur et, inversement, de la "renvoyer" à 50 mètres. Avec ce système, le tireur doit colmater lui-même les traces d'impact de ses balles.

Le souhait des utilisateurs est de transformer le stand de tir à 50 mètres en faisant passer le nombre de cibles de 38 à 24. De plus, compte tenu de l'évolution de ce sport, il est proposé de conserver 12 cibles "à ramener" et d'introduire 12 nouvelles cibles électroniques. Le principe de ces cibles électroniques réside dans le fait que le projectile passe à travers une cible "virtuelle" composée d'un fin réseau de barrières infrarouges. Le score obtenu est nettement plus précis qu'avec une cible traditionnelle en papier et peut être visualisé instantanément sur l'écran du poste de tir. Grâce à ce système, une gestion automatisée et centralisée des résultats permet d'avoir des classements actualisés et imprimés, dès le dernier tir de chaque tireur. A l'heure actuelle, toutes les compétitions internationales et nationales se déroulent avec des cibles électroniques.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- diminution de la surface au sol du local de tir (passage de 38 à 24 lignes de tir)
- reconstruction d'un plancher en bois servant de podium et pose d'un nouveau revêtement de sol adapté aux tirs
- suppression des lignes de tir actuelles (démontage et évacuation)
- nouvelle distribution électrique et alimentation électronique
- remise en place de 12 cibles "à ramener"
- fourniture et pose de 12 cibles électroniques
- mise en place d'une isolation phonique sur les murs
- pose d'un faux plafond phonique.

Le coût de ces travaux est devisé à fr. 470'000.-, auxquels s'ajoutent fr. 10'000.- de mobilier, soit un total de fr. 480'000.-.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber le coût précité, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de fr. 480'000.- s'avère nécessaire.

Cela étant, l'ECA a accordé à la Ville une indemnité totale de fr. 287'337.- (calculée sur la base d'une reconstruction à l'identique), sur laquelle fr. 33'335.- ont déjà été versés en 2008 pour couvrir les frais de déblaiement. Ce crédit supplémentaire de fr. 480'000.- sera donc partiellement couvert par le solde des fonds alloués par l'ECA (fr. 254'002.-). Le versement de ce solde, qui sera enregistré sur le compte 2101.436 "dédommagements de tiers", ne pourra toutefois intervenir que lorsque les factures, relatives aux travaux et achats évoqués ci-dessus, seront acquittées par la Ville.

Au reste, une demande de subside sera adressée à l'Autorité responsable du Fonds cantonal du sport pour la partie des travaux considérée comme étant une plus-value.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.318	Autres prestations de tiers	fr. 360'000.-	fr. 95'000.-	fr. 29'000.-

Le Service du développement de la Ville et de la communication et le Service des sports ont proposé une refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville. Pour ce faire, ces services ont demandé, et obtenu, le 16 juillet 2008, l'octroi de deux crédits supplémentaires de 2^{ème} série. Pour le Service des sports, un montant de fr. 31'700.- a été alloué, afin de pouvoir confier à des spécialistes externes la rédaction d'une partie des contenus permanents et la traduction desdits contenus. A ce sujet, il convient de relever que les contenus susceptibles d'intéresser les touristes doivent être traduits en anglais et en allemand, afin de promouvoir Lausanne, ville sportive et Capitale olympique.

Le nouveau site internet a pu être lancé avec succès en novembre 2008 avec tous les éléments graphiques, les illustrations, ainsi que les premiers contenus. Or, compte tenu des délais imposés en fin d'exercice, les travaux de traduction en allemand et en anglais, ainsi que ceux liés à l'intégration du module de réservation en ligne des salles, des terrains de sports et des surfaces de glace n'ont pas pu être effectués en 2008. C'est pourquoi, un montant de fr. 29'000.- a été restitué au terme de l'exercice 2008 sur les fr. 31'700.- obtenus.

En conséquence et dès lors que la somme de fr. 29'000.- reste indispensable pour terminer la refonte de l'espace sportif du site internet de la Ville, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant équivalent s'avère nécessaire.

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. 280'000.-

Les cinq monte-charges du centre funéraire de Montoie datent, pour quatre d'entre eux, de la construction du centre en 1972 et, pour le cinquième, de 1995. Bien qu'ayant fait l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers, ils sont aujourd'hui très vétustes.

Suite à un contrôle spécifiquement ciblé sur la sécurité, l'entreprise en charge de l'entretien de ces installations a conclu, en janvier 2009, qu'il était impératif de procéder sans délai au remplacement de divers composants (notamment, câbles, poulies, moteurs et commandes électroniques). En effet, si rien n'est entrepris immédiatement, les risques d'une rupture de câble ou d'axe de moteur, pouvant entraîner une course incontrôlée de la cabine vers le haut et l'écrasement de celle-ci, sont bien réels. Ces installations ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur, l'entreprise précitée décline toute responsabilité.

Il apparaît donc impératif de prévenir tout risque d'accident et d'entreprendre, sans délai, les travaux requis par l'urgence de la situation, s'agissant de monte-charges utilisés quotidiennement pour le transport des cercueils.

En conséquence, le budget de l'Office des inhumations-incinérations pour l'année en cours ne comprenant qu'un montant de fr. 35'000.- pour terminer la remise en état, partiellement effectuée en 2002, de l'un des cinq monte-charges en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 280'000.- pour procéder à la rénovation des quatre autres s'avère nécessaire.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 380'000.-	fr. 0.-	fr. 42'000.-

Mise en conformité de sept fourgons : fr. 22'000.-

Les articles 106 et 107 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) prescrivent d'installer des ceintures de sécurité et des accoudoirs sur les bancs longitudinaux et perpendiculaires au sens de marche des véhicules servant au transport de personnes.

Cette obligation légale, entrée en vigueur en juillet 2007 et qui doit être remplie d'ici au 31 décembre 2009, implique d'équiper sept fourgons «Boxer» attribués à Police-secours, cela pour un coût total de fr. 22'000.--. Cette dépense ne pouvant être supportée par le budget 2009, sans préteriter l'entretien normal des véhicules en cours d'année, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour assurer la mise en conformité des véhicules en cause.

Remplacement de la borne SOS sise à la route de Chavannes : fr. 20'000.-

Mise hors d'usage par un accident de circulation survenu le samedi 7 février 2009 et jugée irréparable par les spécialistes, la borne SOS, sise à la route de Chavannes, à l'entrée de la Bourdonnette, doit être remplacée rapidement, afin de garantir la sécurité des habitants de ce quartier périphérique. Le budget 2009 ne comprenant pas les montants nécessaires pour couvrir cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 20'000.- s'avère nécessaire.

Toutefois, il convient de relever qu'un montant de fr. 14'855.-, correspondant aux 14/20^{èmes} de la facture totale, sera remboursé par l'assurance Winterthur, qui couvre la personne responsable des dommages.

Recettes supplémentaires de fr. 14'900.- sous la rubrique 2400.436 "Dédommagement de tiers".

250 Service de protection et sauvetage**2501 Office de la sécurité civile**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 110'000.-	fr. 28'000.-	fr. 68'000.-

Jeudi 23 juillet 2009, dans le courant de l'après-midi, de violents orages de grêle se sont abattus sur diverses régions de la Suisse romande. Le centre de formation de La Rama (CFR), situé à Montheron, a été particulièrement touché par ces intempéries subites et violentes. Des dégâts importants aux infrastructures (toiture, stores, vitres, coupoles en plexiglas, clôtures, etc.), ont malheureusement été constatés.

Ce sinistre a été déclaré à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Le montant total des réparations, calculé en fonction des devis demandés auprès des entreprises concernées, se monte à fr. 95'500.-. Toutefois, dès lors que les dégâts à la toiture n'affectent aucunement son étanchéité, la réparation de celle-ci sera entreprise dans le cadre de la réfection et de l'aménagement du CFR, prévus au plan des investissements pour les années 2010 à 2013.

Cela étant, afin de pouvoir entreprendre à bref délai les travaux urgents et dès lors que le budget du Service de protection et sauvetage pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 68'000.- s'avère indispensable.

En tout état de cause, ce crédit supplémentaire sera, pour une part qui n'a pas encore pu être déterminée à ce jour, compensé par un versement de l'ECA, qui sera enregistré sous la rubrique 2501.436 "dédommagements de tiers".

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		3200 Forêts	3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements			192'400		203'400	395'800	
	303	Cotisations aux assurances sociales			16'000		16'900	32'900	
	304	Cotisations à la caisse de pensions			27'000		6'900	33'900	
	305	Assurance-accidents			2'600			2'600	
	310	Imprimés et fournitures de bureau					49'700	49'700	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					7'800	30'000	37'800
	312	Eau, énergie et chauffage				2'300		2'300	
	314	Entretien des biens immobiliers				110'000		110'000	
	316	Loyers et redevances d'utilisation				52'300	1'000	53'300	
	318	Autres prestations de tiers	98'000	40'000			72'800	210'800	
	319	Impôts, taxes et frais divers					53'600	53'600	
	365	Subventions à des institutions					33'000	33'000	
TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		98'000	40'000	238'000	164'600	445'100	30'000	1'015'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>2'000</i>	<i>28'500</i>	<i>175'500</i>		<i>206'000</i>	
Page du préavis		page 14	page 14	page 14	page 15	page 16	page 19		

320 Service des forêts, domaines et vignobles**3200 Forêts**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3200.318	Autres prestations de tiers	fr. 960'000.-	fr. 0.-	fr. 98'000.-

Au printemps dernier, des gros blocs se sont détachés de la falaise de la Pontaise sur une zone de promenade et de jeux. Un bureau géotechnique a été mandaté afin d'identifier et de localiser les volumes rocheux susceptibles de chute ou de basculement dans le court terme en fonction des conditions structurales de la falaise et de déterminer les mesures de confortation appropriées à stabiliser ces volumes.

Ces travaux, qui doivent être effectués cette année encore afin d'éviter de nouvelles chutes, s'élèvent à fr. 98'000.-.

3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	fr. 120'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

Le 3 août 2009 au matin, le chalet de la Sèche sur l'alpage des Amburnex a été entièrement détruit par un incendie accidentel. Le 4 août dans l'après-midi, l'ECA donnait son accord pour le déblaiement et la sécurisation des lieux. Ces travaux ont rapidement été confiés à une entreprise locale sur la base d'un devis qui s'élève à fr. 34'697.25. Le crédit supplémentaire demandé est arrondi à fr. 40'000.- afin de disposer d'une certaine marge pour des travaux résiduels imprévus ou/et pour acheminer de l'eau sur l'alpage pour le bétail en cas de besoin, puisque les citernes sur place ne sont plus alimentées par le toit du chalet.

330 Service du logement et des gérances**3300 Gestion des immeubles**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	fr. 3'679'600.-	fr. 0.-	fr. 192'400.-
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 298'300.-	fr. 0.-	fr. 16'000.-
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 574'000.-	fr. 0.-	fr. 27'000.-
3300.305	Assurances-accidents	fr. 48'800.-	fr. 0.-	fr. 2'600.-

Rapport-préavis N° 2008/59 – Recapitalisation de la CPCL – Révision des statuts de la CPCL – Mesures concernant la pénibilité – Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière – Réponse aux motions de Messieurs Pierre Payot, Charles Denis Perrin et Yves-André Cavin

Le 23 juin dernier, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis susmentionné et autorisait la Municipalité à reprendre le personnel administratif de la société coopérative Colosa au sein du Service du logement et des gérances (SLG).

Ledit personnel étant intégré au sein du SLG dès le 1^{er} octobre 2009, la présente demande de crédit supplémentaire représente les traitements des mois d'octobre à décembre 2009.

Les honoraires de gérance résultant de leur travail seront enregistrés sur la rubrique 3300.434 et la participation du personnel aux assurances sur la rubrique 3300.436.

Recettes supplémentaires de fr. 2'000.- sous la rubrique 3300.436 "Dédommagement de tiers".

3302 *Immeubles du patrimoine administratif*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 2'500'000.-	fr. 49'000.-	fr. 1'300.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 8'192'000.-	fr. 492'000.-	fr. 24'800.-

Location provisoire de surfaces administratives à la place Pépinet 1 : fr. 26'100.-

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces administratives de 236 m² dans l'immeuble sis à la place Pépinet 1 pour le Service du personnel. L'immeuble est actuellement vacant suite au départ du locataire, par conséquent louable de suite. Afin de pouvoir réserver ces locaux, une location provisoire de 6 mois (septembre 2009 à février 2010) a été conclue.

L'octroi d'un crédit supplémentaire est nécessaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice 2009 à compter du 1^{er} septembre 2009. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net s'élève à fr. 74'400.- et les charges annuelles à fr. 3'840.-. Ils nécessiteront quelques travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatiques et téléphoniques, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage. En cas de refus, la Ville devra supporter les charges de location des deux premiers mois sur 2010 et un crédit supplémentaire 1^{ère} série 2010 devra être demandé pour couvrir lesdites charges.

3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 2'500'000.-	fr. 49'000.-	fr. 1'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 8'192'000.-	fr. 492'000.-	fr. 27'500.-

Location provisoire de surfaces administratives à la rue du Maupas 34 : fr. 28'500.-

(Voir aussi rubrique 6300.390)

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces administratives de 570 m² à la rue du Maupas 34 pour le Service social Lausanne (SSL).

L'immeuble est actuellement vacant suite au départ anticipé du locataire, par conséquent louable de suite. Le propriétaire de l'immeuble est favorable à la location de ces surfaces pour l'usage du SSL.

Le SSL demande l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice 2009 à compter du 1^{er} octobre 2009. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net est de fr. 110'010.-, les charges annuelles de fr. 3'225.-. Ils nécessiteront des travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatiques et téléphoniques, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage.

En cas de refus, la Ville devra supporter les charges de location des trois premiers mois sur 2010 et un crédit supplémentaire devra être demandé pour couvrir lesdites charges.

Recettes supplémentaires de fr. 28'500.- sous la rubrique 3302.490 "Imputations internes".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'450'000.-	fr. 712'000.-	fr. 110'000.-

St-Martin 33 - Hôtel de Police, aménagement de 5 bureaux : fr. 110'000.-

Le Corps de police a fait l'objet, ces dernières années, de diverses restructurations qui l'obligent à repenser l'espace occupé à l'Hôtel de police. Il s'agit du départ de l'école des polices municipales sur le site de l'Académie de Savatan ainsi que d'une nouvelle organisation au sein même du corps. Il est dès lors devenu nécessaire de trouver des bureaux indépendants pour le mois de septembre prochain.

Une solution a été trouvée au 3^e étage pour l'aménagement de cinq bureaux. La salle de formation informatique serait divisée en deux pour créer deux bureaux, tandis que la place du hall de détente, qui n'est plus utilisée, serait utilisée au profit de 3 bureaux supplémentaires.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'984'900.-	fr. 72'300.-	fr. 7'100.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 403'700.-	fr. 6'000.-	fr. 600.-
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 535'000.-	fr. 0.-	fr. 7'200.-
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'777'000.-	fr. 6'500.-	fr. 7'800.-
3600.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 61'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 337'000.-	fr. 2'000.-	fr. 68'600.-

Panne d'un appareil de climatisation dans une réserve de la Collection de l'Art brut : fr. 92'300.-

Le 21 avril 2009, suite à la panne d'un appareil de climatisation, un dégât dû à l'humidité touchait environ 1'000 œuvres entreposées dans une réserve de la Collection de l'Art brut. Des mesures d'urgence conduites en collaboration avec des restaurateurs spécialisés ont permis d'éviter toute perte irrémédiable. Plus de 400 œuvres ont été désencadrées, environ 60 œuvres ont été ou doivent encore être restaurées entre 2009 et 2010. Le climatiseur à l'origine du sinistre a été provisoirement réparé et son remplacement est imminent.

Les charges ci-dessous devraient être tout ou partiellement remboursées par les assurances. Le dossier est actuellement en cours au Service juridique.

Les travaux de restauration des œuvres ne seront pas entièrement achevés pour la fin de cette année; une dernière phase est prévue en 2010 pour la restauration et l'achat de fournitures d'encadrement. Cette nouvelle demande de crédit supplémentaire prévue pour l'année prochaine devrait s'élever à fr. 55'000.- environ (dont fr. 49'000.- pour les honoraires des restaurateurs).

- Du personnel auxiliaire a dû être engagé à la Collection de l'art brut pour :
 - a) le transfert et le désencadrement des œuvres d'art concernées par les dégâts d'humidité,
 - b) la restauration et l'encadrement des œuvres susmentionnées.
- Achats de cartons pour le séchage et la protection des œuvres concernées par les dégâts d'humidité.
- Achats de mobilier pour le stockage des peintures désencadrées, ainsi que des fournitures d'encadrement.
- Location de déshumidificateurs.
- Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires des restaurateurs d'art et spécialistes indépendants.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'984'900.-	fr. 72'300.-	fr. 154'200.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 403'700.-	fr. 6'000.-	fr. 12'800.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 692'900.-	fr. 1'700.-	fr. 6'900.-

Remplacement de personnel dans divers musées : fr. 173'900.-Mudac : fr. 56'900.-

- a) Le remplacement, au 1^{er} avril 2009, d'une collaboratrice du musée décédée en automne dernier a nécessité le recours à du personnel auxiliaire durant les trois premiers mois de l'année : fr. 13'500.-.
- b) Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice du musée en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel auxiliaire ainsi qu'à une augmentation du taux d'activité d'une titulaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée : fr. 32'600.-.
- c) Engagement d'auxiliaires pour le nettoyage des œuvres suite au dégât d'eau survenu dans le dépôt de Villamont (de juillet à décembre) : fr. 10'800.-.

Les frais liés à ce sinistre devraient être remboursés par les assurances. Le dossier est en cours auprès du Service juridique.

Recettes supplémentaires de fr. 29'600.- enregistrées sur la rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

Collection de l'art brut : fr. 80'400.-

- a) Une collaboratrice est actuellement au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de son enfant et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente quatre mois de traitement en 2009 (septembre à décembre) et s'élève à fr. 26'200.-.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

- b) Versement d'une indemnité, équivalent à 5 mois de traitement, consécutif à une suppression de poste au 30 avril 2009 : fr. 54'200.-.

Musée historique (MHL) : fr. 36'600.-

Le 1^{er} avril 2009, la Municipalité a avalisé le transfert au Service d'organisation et d'informatique des collaborateurs de l'atelier numérique ainsi que du chef de projet, jusqu'ici conservateur au MHL; les traitements desdits collaborateurs restant à la charge du Service de la culture jusqu'au 31 décembre 2009. Elle a également décidé de repourvoir le poste de conservateur des collections iconographiques au Musée historique dès le 1^{er} septembre 2009, d'où la présente demande de fr. 36'600.- qui correspond aux salaires des mois de septembre à décembre 2009.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'984'900.-	fr. 72'300.-	fr. 42'100.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 403'700.-	fr. 6'000.-	fr. 3'500.-
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 535'000.-	fr. 0.-	fr. 42'500.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 337'000.-	fr. 2'000.-	fr. 4'200.-
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 415'000.-	fr. 0.-	fr. 53'600.-

Frais divers dans les musées : fr. 145'900.-

- Engagement d'auxiliaires :

Mudac : fr. 1'000.-

Engagement d'auxiliaires supplémentaires pour les visites guidées de la Collection d'art du verre contemporain. Ces frais seront remboursés par la Fondation Les Mûrons, mécène de la collection verre.

Collection de l'art brut : fr. 25'600.-

Engagement d'auxiliaires supplémentaires (collaborateurs scientifiques, chargés d'inventaires, chargés de communication) pour la mise sur pied des expositions "Arte, Genio, Folia" et "Japon".

Musée historique : fr. 19'000.-

Engagement d'un auxiliaire pour l'inventaire et le classement du fonds «Institut de la Médecine».

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur les rubriques 3600.434 (fr. 29'600.-) et 3600.439 (fr.16'000.-).

- Imprimés et fournitures de bureau :

Mudac : fr. 25'500.-

La Fondation Les Mûrons, mécène de la collection d'art du verre contemporain, finance la parution d'espaces publicitaires annonçant les visites guidées de la collection verre dans deux quotidiens romands.

Musée historique : fr. 17'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'impression des flyers de l'exposition "Underground", ainsi que les annonces presse des expositions "Underground" et "Enfances volées".

Montants entièrement compensés par des recettes de fr. 42'500.- enregistrées sur la rubrique 3600.439.

- Autres prestations de tiers :

Collection de l'art brut : fr. 3'200.-

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires pour la scénographie de l'exposition "Japon".

Montant entièrement compensé par des recettes de fr. 3'200.- enregistrées sur la rubrique 3600.434.

Musée historique : fr. 1'000.-

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'animations pour la Nuit des Musées.

Montant entièrement compensé par des recettes de fr. 1'000.- enregistrées sur la rubrique 3600.439.

- Impôts, taxes et frais divers :

Mudac : fr. 53'600.-

Montant destiné à couvrir partiellement certains frais de transports et de douane (les œuvres de l'exposition Nature en kit proviennent de plus de 100 sources différentes).

Montant entièrement compensé par des recettes de fr. 53'600.- enregistrées sur la rubrique 3600.439.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 30'405'000.-	fr. 0.-	fr. 33'000.-

Fondation de l'Hermitage : fr. 10'000.-

Le 25 juin 2009, la Fondation de l'Hermitage célébrera son quart de siècle par le vernissage d'une exposition exceptionnelle présentant une sélection d'œuvres majeures du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle de plus de 70 collectionneurs privés suisses. Ce vernissage sera suivi d'une grande "fête populaire", destinée prioritairement à la population lausannoise. A l'inverse des vernissages usuels, réservés aux invités de la Fondation, la direction du musée a souhaité associer très largement le public lausannois à cet anniversaire et ainsi remercier la population de sa fidélité envers l'institution.

Cette proposition de fête populaire est soutenue par la Municipalité au vu de l'attachement manifeste des Lausannois à la maison et au parc de l'Hermitage. Cette fête sera l'occasion de faire venir à l'Hermitage un public divers et multi générationnel, avec un accueil particulier pour les familles.

Cette manifestation nécessite la mise en place d'une logistique importante (installation d'une tente dans le parc en cas d'intempéries, éclairage, frais de buffet et de mobilier pour environ 800 personnes attendues, etc.) pour un budget de fr. 38'000.- que la Fondation ne peut assumer dans sa totalité. Il convient de préciser que le buffet sera composé principalement de produits alimentaires de proximité et qu'il est prévu de faire appel aux traiteurs qui travaillent habituellement avec les différents services de la Ville.

Marcel Imsand, photographe (80^{ème} anniversaire) : fr. 23'000.-

Etabli depuis mai 1964 à Lausanne, le photographe Marcel Imsand y a mené une brillante carrière. Il a reçu de nombreux prix prestigieux et réalisé des publications de grande qualité. Le 15 septembre 2009, il fêtera son 80^{ème} anniversaire et, à cette occasion, il souhaite éditer un ouvrage intitulé "Voir si la rose" qui paraîtra aux éditions Slatkine.

La Municipalité a accepté d'accorder une participation financière de fr. 23'000.- pour la publication de cet ouvrage. Cette aide financière ne figure pas au budget de l'année en cours et fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 23'000.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Location de surfaces de bureau de 90 m² à l'avenue d'Echallens 2A

Adjacent à la bibliothèque jeunesse, la location de cet espace offrira l'opportunité de résoudre une partie des problèmes liés au manque récurrent de place qui affecte cette succursale de la bibliothèque municipale. Ces surfaces permettront à 8 personnes travaillant à la bibliothèque jeunesse de disposer d'un espace de travail

calme pour effectuer le traitement des livres (achats, catalogage, étiquetage). Actuellement, mis à part l'espace du prêt, il n'existe qu'un local exigu, saturé par les livres en transit et le matériel courant.

Le Service du logement et des gérances (SLG) a d'ores et déjà complété une demande de location qui a été adressée à la gérance en charge de l'immeuble et les locaux seront loués dès le 1^{er} octobre 2009.

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire pour l'acquisition de mobilier de bureau et postes bureautiques d'un montant de fr. 28'000.-. Le coût lié aux charges d'exploitation et à l'aménagement desdits locaux, qui s'élève à fr. 19'800.-, sera absorbé par le budget de fonctionnement du patrimoine administratif du SLG.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		4100 Service du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4700 causervice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	312 Eau, énergie et chauffage					810'000	810'000
	313 Marchandises		190'000	60'000			250'000
	314 Entretien des biens immobiliers		432'000				432'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		90'000		20'000		110'000
	318 Autres prestations de tiers	25'000			90'000	100'000	215'000
TOTAL TRAVAUX		25'000	712'000	60'000	110'000	910'000	1'817'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>25'000</i>					<i>25'000</i>
Page du préavis		page 20	page 21	page 22	page 22	page 23	

4100 Service du cadastre

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4100.318	Autres prestations de tiers	fr. 36'000.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

Plan officiel de la commune de Lausanne

A la demande de nombreux utilisateurs, mandataires et associations, ainsi qu'en partenariat avec les communes de l'agglomération, les services du cadastre et des routes et de la mobilité ont réalisé en 2008 la première édition du plan officiel sur l'ensemble de la commune de Lausanne.

Cette première édition tirée à 15'000 exemplaires a eu un large succès et est presque épuisée.

Pour financer l'impression de la deuxième édition du plan qui sera également tiré à 15'000 exemplaires, 3 encarts publicitaires figureront sur le document (citycable, eauservice, et transports publics lausannois) qui permettent une recette de fr. 25'000.- sur le compte 4100.1.439.0.

Les travaux d'impression du plan officiel sont donc complètement compensés par les recettes susmentionnées.

Recettes supplémentaires de fr. 25'000.- sous la rubrique 4100.439 "Autres recettes".

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	fr. 2'850'000.-	fr. 0.-	fr. 190'000.-

Bien qu'une grande partie des véhicules lourds du service a été renouvelée ces cinq dernières années, notamment au travers des autorisations d'achats, la vétusté d'autres véhicules et engins a engendré moult interventions, parfois importantes et onéreuses, par le personnel de l'unité "Garages". Ainsi, en 2009, hormis les frais d'entretien courant, il a été nécessaire d'investir près d'un tiers du budget annuel, à savoir quelque fr. 125'000.-, en pièces détachées pour assurer le maintien en service de balayeuses de route (fr. 91'000.-), d'un camion multi-bennes (fr. 10'000.-), de la pelle Menzi (fr. 17'000.-) et autres fraises à neige (fr. 6'000.-).

En outre, avec le renforcement de la mécanisation entrepris depuis 2007 (cf. préavis "Entretien 2006") et l'arrivée de machines supplémentaires dévolues à l'entretien et au déneigement du domaine public, le nombre de véhicules à entretenir a augmenté de vingt unités pour les engins "lourds" (brosses et laveuses), auxquels il convient d'ajouter les quatorze aspirateurs de rue "Glutton". Ainsi, l'accroissement du parc automobile à entretenir a induit une augmentation notable des besoins en pièces détachées.

A noter qu'à fin août près de 95 % du montant affecté à leur achat ont été dépensés. Si nous entendons maintenir la mission d'entretien confiée à nos ateliers de mécanique et de carrosserie, il est nécessaire de leur en donner les moyens financiers en leur octroyant le crédit supplémentaire sollicité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'800'000.-	fr. 283'000.-	fr. 340'000.-

Le chemin des Libellules, qui débouche sur l'avenue Boissonnet, est une impasse terminée par une place de rebroussement, notamment utilisée par les véhicules dévolus au ramassage des ordures ménagères, aux camions de déménagement et autres véhicules lourds. Construit en 1974, ce chemin privé a été cédé à la Ville le 12 août 1994.

Constituée d'une dalle circulaire en béton armé supportée par des piliers fondés dans le talus surplombant le Flon, la structure de cette place de rebroussement est fortement dégradée par les sels utilisés lors des opérations de déneigement. Les travaux entrepris ce printemps pour la réfection du revêtement routier ont mis en évidence la nécessité d'une réparation conséquente et urgente. Cette zone est depuis lors interdite à la circulation automobile par mesure de sécurité, dans l'attente d'une réfection complète de l'ouvrage.

Le montant habituellement porté au budget pour assurer l'entretien courant des ouvrages ne permet pas de couvrir ce genre de dépenses imprévisibles, d'où la nécessité de demander un crédit supplémentaire pour réfectionner cet ouvrage avant l'hiver à venir.

Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
--------	---	---------------

4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	1'800'000.-	fr.	283'000.-	fr.	92'000.-
4201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	1'200'000.-	fr.	0.-	fr.	90'000.-

L'incendie survenu le 14 février 2008 dans le garage à véhicules des ateliers et magasins de la Ville a partiellement endommagé l'infrastructure et les installations techniques du bâtiment. Ces dépenses imprévisibles et onéreuses ne pouvant être supportées par le budget 2008, des crédits supplémentaires (fr. 1'120'000.-) ont été octroyés pour financer les travaux de réfection ainsi que la révision et la remise en état des dispositifs d'épandage des saleuses encrassées par les scories. A défaut d'avoir reçu toutes les factures en temps voulu, les crédits supplémentaires accordés à l'époque n'ont été que partiellement utilisés et les dépenses ont dû être comptabilisées sur l'exercice suivant.

Les projections financières faites à mi-août 2009 indiquent que les disponibles sur les rubriques concernées (314 et 315) ne permettront pas de couvrir ces dépenses imprévisibles sans l'obtention de nouveaux crédits supplémentaires. Il apparaît donc nécessaire de solliciter les montants suivants :

- fr. 92'000.- pour couvrir les travaux de finition du bâtiment
- fr. 90'000.- pour couvrir les frais de révision et de remise en état des dispositifs d'épandage de saleuses encrassées par les scories.

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.	
4601.313	Marchandises	fr.	900'000.-	fr. 235'000.-	fr. 60'000.-

En marge des travaux d'entretiens courants et de ceux de préparation des véhicules aux inspections obligatoires, il a été nécessaire d'entreprendre d'importantes réparations imprévues.

De plus, les coûts d'entretien des engins utilisés pour la manutention et le conditionnement des déchets recyclables au Centre intercommunal de logistique de Malley sont en augmentation du fait du vieillissement des machines de ce parc.

Par ailleurs, la mise sur pied d'une nouvelle prestation de collecte des lavures et restes de repas des restaurants a permis, moyennant quelques travaux d'adaptation, de réaffecter un véhicule existant et de renoncer à l'acquisition d'un neuf qui figure parmi les autorisations d'achats.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.	
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	45'100.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-

Suite à plusieurs dysfonctionnements d'une station de pompage ("Chalet-des-Enfants"), le Service d'assainissement a dû procéder à deux interventions de remise en état des équipements, non prévues au budget, pour un montant total de près de fr. 6'800.-.

Par ailleurs, dans le cadre de travaux d'entretien planifiés des fosses des stations de pompage "Ouchy" et "Bellerive", il s'est avéré nécessaire de remplacer au préalable la vanne d'isolement de la fosse "Ouchy" qui ne fonctionnait plus.

Il est souligné que les travaux d'entretien de ces fosses ne peuvent être reportés, du fait que l'accumulation importante de dépôts provoque des obstructions périodiques des pompes et leur arrêt, pouvant entraîner ainsi des déversements d'eaux usées le long des rives du lac. Le montant total des travaux réalisés s'élève à environ fr. 16'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4602.318	Autres prestations de tiers	fr. 202'100.-	fr. 0.-	fr. 90'000.-

Curage du bassin de retenue de la Louve : fr. 60'000.-

Dans le cadre des prestations de curage du bassin de retenue de la Louve budgétées, le volume de déblai estimé n'a pu être quantifié précisément lors de l'établissement du devis, les matériaux à évacuer dans la retenue étant immergés. Une quantité équivalente au volume évacué lors de la précédente intervention de purge a ainsi été prévue lors de l'établissement du budget y relatif.

Seule la vidange effective du bassin de retenue, effectuée au démarrage des travaux, a permis d'évaluer plus exactement les quantités. Ainsi, un volume de 650 m³ de matériaux doit être évacué en finalité, au lieu des 400 m³ prévus, correspondant à la quantité de la précédente vidange.

Frais d'avocats : fr. 30'000.-

Dans le cadre d'affaires juridiques liées à la mise en conformité de l'évacuation des eaux de biens-fonds privés (dossier Montmoiret et Solange), les procédures engagées ont finalement abouti, et les éléments financiers ont dû être régularisés.

Par ailleurs, le Service d'assainissement a dû s'adjoindre les services d'une étude d'avocat afin de suivre des dossiers juridiquement complexes.

Dans un premier cas, un avis de droit a dû être sollicité et un accompagnement requis suite à une demande de prise en charge de frais de mise en conformité de réseaux privés communs par un groupe de propriétaires faisant référence à l'arrêt du Tribunal Fédéral prononcé dans le cadre de l'affaire de la mise en séparatif du quartier de Montmoiret.

Dans un deuxième, une entreprise mandatée pour la conception et la fourniture du dispositif brise-énergie de l'aménagement de la dérivation des eaux de la Louve conteste sa responsabilité pour malfaçon et dommages sur les équipements mis en place.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4700.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 3'643'000.-	fr. 0.-	fr. 810'000.-

Un montant supplémentaire de fr. 810'000.- est demandé pour financer l'augmentation du prix de l'énergie électrique. Les nouveaux prix de l'énergie appliqués par le fournisseur (SEL, RE, SIE) de nos usines de production et de nos stations de pompage n'étaient pas connus lors de l'établissement du budget. De plus, le rabais de 11 % que nous accordait le SEL sur le prix de la fourniture d'énergie en moyenne tension de nos usines de Lutry et St-Sulpice a été supprimé au 1^{er} janvier 2009, sans annonce préalable. De plus, cet été particulièrement sec a augmenté nos ventes d'eau et diminué le débit des sources gravitaires. Ces 2 facteurs entraînent une augmentation de la consommation électrique totale.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4700.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'180'000.-	fr. 0.-	fr. 100'000.-

eauservice a été confronté à de nombreux problèmes de facturation d'eau déjà connus ou nouveaux, suite à l'introduction des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2008.

Les causes sont les suivantes : validité de la base de données clients (problème SIL); programmation dans SAP (problème SIL); configuration des processus en fonction de SAP (problème eauservice); diverses plaintes de clients auprès du Surveillant des prix (problème eauservice).

Pour faire face à ces problèmes de facturation, trois mandats ont dû être donnés :

- mandat pour l'identification des types de problèmes clients (mandat Dynamo Energie pour un montant de fr. 12'854.-);
- mandat de reconfiguration des processus pour s'adapter à SAP et intégrer le déménagement de 2 unités au Magesi (mandat Coster/Bernard Buschi & Cie pour un montant de fr. 25'520.-);
- mandat pour le calcul du coût complet du prix de l'eau pour pouvoir justifier au Surveillant des prix que le tarif de l'eau n'est pas surfait (mandats Braun & associés et Ernst & Young pour un montant de fr. 49'340.-).

Ces mandats exceptionnels justifient une demande de crédit supplémentaire de fr. 100'000.-.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	5901 Institutions subventionnées	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			14'400			14'400
	303 Cotisations aux assurances sociales			1'200			1'200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	6'300		56'000			62'300
	313 Marchandises	6'300		72'200	62'000		140'500
	314 Entretien des biens immobiliers	38'200		64'500			102'700
	316 Loyers et redevances d'utilisation				20'000	33'300	53'300
	318 Autres prestations de tiers		158'000				158'000
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		50'800	158'000	208'300	82'000	33'300	532'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>113'000</i>	<i>9'000</i>			<i>122'000</i>
Page du préavis		page 25	page 26	page 27	page 29	page 30	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5002.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'000.-	fr. 0.-	fr. 6'300.-
5002.313 Marchandises	fr. 74'000.-	fr. 0.-	fr. 6'300.-
5002.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 465'000.-	fr. 113'000.-	fr. 3'200.-

Dans le cadre des mesures à prendre pour éviter la prolifération de la grippe A (H1N1), le médecin responsable de la santé scolaire du canton de Vaud a donné aux communes des directives pour le nettoyage des mains dans tous les lieux de vie fréquentés par des enfants ou adolescents :

"Pour que le lavage des mains soit efficace et pour limiter les risques de propagation d'infections respiratoires mais aussi digestives, les élèves doivent se laver les mains avec du savon liquide et se les essuyer avec du papier ou avec un linge propre déroulant rétractable."

La plupart des locaux adjacents aux églises étant désormais également utilisés pas des structures d'accueil extrafamilial (CVE, APEMS), cette mesure concerne donc également les lieux de cultes. Or ces bâtiments

sont encore très majoritairement équipés avec du matériel considéré désormais comme inadéquat du point de vue sanitaire.

Dès lors, afin de diminuer les risques de transmission de la maladie et d'améliorer de façon générale et plus durable l'hygiène dans ces locaux, il est indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, au remplacement des linges par du matériel adéquat. Il convient donc d'y installer des distributeurs à papier, du savon liquide et une poubelle.

Après une première évaluation, il s'avère que 105 sets devront être installés, pour un prix de l'ordre de fr. 150.- le set (matériel et montage). Le montant total de cet achat est donc évalué à fr. 15'750.-.

Du point de vue comptable, cette opération doit être ventilée sur trois rubriques selon la répartition susmentionnée.

Le montant disponible sur ces rubriques ne permet pas de faire face à cette dépense imprévue.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 465'000.-	fr. 113'000.-	fr. 35'000.-

La cour de l'église de la Sallaz, à la Rte de Berne, est fortement dégradée et nécessite une réfection complète (dégrappage et remplacement du revêtement, mise à niveau des grilles d'écoulement). Jusqu'à maintenant, ces travaux ont été reportés, les moyens à disposition étant affectés à d'autres interventions plus urgentes.

La Direction des travaux a proposé de confier ce chantier à son Unité travaux et d'y engager les apprentis paveurs. Les seuls coûts à charge de la DEJE seraient alors ceux des fournitures, tout-venant, sable et pavés. Ils s'élèveraient néanmoins à fr. 35'000.-, un montant qui n'avait évidemment pu être pris en compte lors de l'établissement du budget. Cette situation impose de passer par une demande de crédit supplémentaire.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5611.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'523'000.-	fr. 0.-	fr. 158'000.-

Les budgets 2009 prévoyaient la fourniture de 1'224 repas de midi durant l'année 2009. Or, il s'avère que 1'500 repas par jour ont dû être fournis dès la rentrée scolaire 08-09, soit une augmentation de quelque 276 repas par rapport aux projections lors de l'élaboration du budget 2009. De plus, depuis la rentrée scolaire d'août 2009, le secteur APEMS enregistre une augmentation de 60 enfants au moment de midi. Ces deux augmentations cumulées représentent 336 repas de midi servis en plus de ce qui avait été budgétisé.

La fréquentation des enfants est calculée sur 4.5 jours par semaine et non 5 jours complets. En effet, le mercredi étant un jour où la fréquentation diminue de 50 % par rapport aux autres jours de la semaine, nous pondérons d'un demi-jour et calculons les besoins sur 4.5 jours. Ainsi, afin de terminer l'année 2009, le SJL demande un crédit supplémentaire de fr. 158'000.-, selon le calcul suivant :

$$336 \text{ repas} \times \text{fr. } 7.- \times 4.5 \text{ j/semaine} \times 15 \text{ semaines} = \text{fr. } 158'760.-$$

arrondi à fr. 158'000.-

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par des recettes supplémentaires enregistrées sous la rubrique 5611.434 "Redevances et prestations facturées" provenant des prestations payées par les parents. Le coût du repas de midi pour le SJL est de fr. 7.-; la prestation de midi est par contre facturée à fr. 5.- en moyenne.

*336 repas x fr. 5.- x 4.5 j./semaine x 15 semaines = fr. 113'400.-
arrondi à fr. 113'000.-*

Recettes supplémentaires de fr. 113'000.- enregistrées sous la rubrique 5611.434.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.301	Traitements	fr. 16'768'100.-	fr. 0.-	fr. 14'400.-
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'358'200.-	fr. 0.-	fr. 1'200.-
5800.313	Marchandises	fr. 669'000.-	fr. 0.-	fr. 16'200.-

Devoirs surveillés au Cycle de transition : amélioration de la prestation

Situation pour le primaire

Le nombre d'élèves au bénéfice de la prestation des devoirs surveillés ne cesse de croître, tout particulièrement dans le primaire. En effet, l'effectif des enfants inscrits en APEMS étant en constante augmentation, le nombre d'élèves aux devoirs surveillés croît d'autant.

La mise en place d'une nouvelle formule de formation de base de tous les surveillants de devoirs du primaire, la régularisation du personnel, la consolidation de la fonction de responsable d'équipe par bâtiment scolaire, le développement de la formation continue ainsi que l'introduction d'un moment quotidien hors enfants contribuent au bon fonctionnement et la fidélisation du personnel travaillant dans le cycle primaire.

Situation pour le secondaire

Pour les élèves des 5e et 6e années, la consolidation de la prestation des devoirs surveillés n'est intervenue que dans un second temps. Ce n'est, en effet, que depuis 3 ans que le service a progressivement pris en charge les principaux éléments de cette gestion, dont la responsabilité incombait jusque-là essentiellement aux doyennes et doyens du Cycle de transition ainsi qu'aux secrétariats. Actuellement, c'est donc le service qui assure l'essentiel de la gestion des devoirs surveillés dans les établissements secondaires, en particulier avec la désignation de responsables par bâtiment, sur le modèle du système primaire.

Toutefois, la différence reste sensible entre les deux ordres d'enseignement, en particulier au niveau du nombre d'heures de surveillance. En effet, les surveillants de devoirs du primaire travaillent tous 120 minutes les trois après-midi de devoirs surveillés hebdomadaires, alors que ce temps varie pour ceux du Cycle de transition entre 75 et 90 minutes.

La conséquence en est une double difficulté croissante d'une part au niveau du recrutement et d'autre part en raison d'une accélération sensible de la rotation du personnel. Cette situation a donc des répercussions sur la qualité de la prestation aux élèves et ne permet pas d'assurer une formation solide et continue des surveillants.

Une mesure à prendre à court terme

Afin d'améliorer à la fois le statut des surveillants du Cycle de transition et la prestation fournie aux élèves, une mesure pourrait être prise à court terme. Elle concerne environ 450 élèves répartis dans les sept établissements.

En effet, contrairement aux élèves primaires, ceux du Cycle de transition ne bénéficient pas, comme leurs camarades plus jeunes, d'une récréation et d'une collation. Une enquête menée auprès des doyens et des responsables des devoirs surveillés démontre que les élèves ont faim après les cours et auraient besoin d'un moment de détente avant d'entamer leurs devoirs. Une formule de prise en charge des élèves sur le modèle du primaire, comprenant une récréation surveillée avec une collation simple, pourrait contribuer à améliorer la situation actuelle. Ce temps de surveillance de récréation, qui fait partie du cahier des charges des surveillants primaires, serait ainsi ajouté à l'horaire des surveillants et les rapprocherait du statut des primaires.

Conséquences financières

Grâce à cette mesure, le temps de travail des surveillants du Cycle de transition serait augmenté de 75 ou 90 minutes à 100 minutes pour les trois après-midi par semaine (surveillance, temps de concertation hors enfant et récréation compris). Le coût d'une telle augmentation en temps de travail s'élève à environ fr. 40'000.- par an.

Quant au coût annuel engendré par l'introduction d'une collation, limitée au strict minimum, soit à fr. 1.- par élève, il représenterait un montant de l'ordre de fr. 45'000.- par an.

Ces frais supplémentaires seront partiellement compensés par un alignement de la taxe forfaitaire d'inscription aux devoirs surveillés sur le primaire. Cette taxe passerait donc de fr. 80.- par semestre à fr. 100.-. Calculé sur les données actuelles du nombre d'inscriptions, l'augmentation de cette recette serait de l'ordre de fr. 9'000.- par semestre.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par une recette supplémentaire de fr. 9'000.- enregistrée sous la rubrique 5800.434 "Redevances et prestations facturées" provenant des prestations payées par les parents.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 525'000.-	fr. 0.-	fr. 56'000.-
5800.313	Marchandises	fr. 669'000.-	fr. 0.-	fr. 56'000.-
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'800'000.-	fr. 0.-	fr. 26'000.-

Dans le cadre des mesures à prendre pour éviter la prolifération de la grippe A (H1N1), le médecin responsable de la santé scolaire du canton de Vaud a informé les communes des dispositions à prendre pour le nettoyage des mains.

"Pour que le lavage des mains soit efficace et pour limiter les risques de propagation d'infections respiratoires mais aussi digestives, les élèves doivent se laver les mains avec du savon liquide et se les essuyer avec du papier ou avec un linge propre déroulant rétractable."

Les classes des établissements scolaires lausannois, comme beaucoup de classes dans le Canton, sont encore très majoritairement équipées avec du matériel considéré désormais comme inadéquat du point de vue sanitaire.

Dès lors, afin d'être en mesure de diminuer les risques de transmission de la maladie et afin d'améliorer de façon générale et plus durable l'hygiène dans les collèges lausannois de la scolarité obligatoire, il est indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, au remplacement des linges par du matériel adéquat. Il convient donc d'installer dans toutes les classes et dans les WC non encore équipés, soit des appareils avec linge propre déroulant rétractable (qui équipent déjà plusieurs établissements secondaires), soit d'un distributeur à papier, ainsi que du savon liquide et une poubelle ad hoc.

Après une première évaluation, il s'avère que 920 sets devront être installés, pour un prix de l'ordre de fr. 150.- le set. Le montant total de cet achat est donc évalué à fr. 138'000.-. Du point de vue comptable, cette opération doit être ventilée sur trois rubriques selon la répartition susmentionnée.

Une réunion extraordinaire de tous les concierges scolaires est fixée au mercredi 9 septembre, pour définir les modalités de commande et d'installation.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'800'000.-	fr. 0.-	fr. 38'500.-

Piscine de Grand-Vennes

A la suite d'un accident survenu en juin à un enseignant de natation, il a été constaté que les supports latéraux des grilles d'écoulement du pourtour de la piscine sont usés et que les grilles ne sont plus stables dans les encoches. Cette situation constitue un risque de blessure pour les usagers de la piscine.

Il est donc prévu de procéder à la réparation de ces grilles durant les vacances scolaires. Les travaux sont évalués à fr. 38'500.-. Ces travaux urgents n'étant pas prévus au budget, nous sollicitons donc un crédit supplémentaire.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie enfantine communaux

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.313	Marchandises	fr. 1'061'100.-	fr. 13'200.-	fr. 62'000.-

Produits alimentaires :

- a) Depuis 2006, le budget est fixé proportionnellement à raison de fr. 1'040.- par place d'accueil offerte. Dès l'exercice 2010, la Municipalité a accepté, par voie budgétaire, d'augmenter cet indicateur à fr. 1'050.-.

Toutefois, les conséquences de l'inflation sur les biens de consommation sont importantes. De janvier 2006 à juillet 2009, la progression de l'indice des prix pour le groupe "Alimentation et boissons non alcoolisées" atteint 4.16 %. D'ailleurs, au terme de l'exercice 2008, le compte "Produits alimentaires" des 9 CVE affichait déjà un résultat négatif de fr. 40'534.-.

Les centres de vie enfantine ont obtenu un budget de fr. 858'700.- pour les achats dédiés aux produits alimentaires. Dès lors, il paraît judicieux d'estimer un surcoût de l'ordre de fr. 35'000.-.

- b) Dans sa séance du 29.04.2009, la Municipalité a accepté le principe de rationalisation des repas dans trois centres de vie enfantine (CVE) municipaux. Progressivement depuis la fin de l'été, l'équipe de cuisine du CVE des Bergières confectionnera les repas de midi pour l'Unité d'accueil pour écoliers de Mon-Repos, rattachée au CVE de la Cité, et pour le CVE des Jardins de Prélaz.

Les dépenses supplémentaires, liées aux produits alimentaires du CVE des Bergières, peuvent être chiffrées à fr. 27'000.- et seront compensées par un "non dépensé" lié aux rubriques 318.41 "Fourniture de repas" des CVE de la Cité et des Jardins de Prélaz.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 808'000.-	fr. 15'300.-	fr. 20'000.-

Centre de vie enfantine de la Grangette, locaux sis Ch. des Eterpeys 4

Ces locaux, précédemment occupés par la fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, ont été repris par la Ville depuis le 1^{er} février 2009 au profit du centre vie enfantine de la Grangette. Le coût supplémentaire s'élève à fr. 20'300.- (loyer : + fr. 17'400.- / charges : + fr. 2'900.-).

Centre de vie enfantine des Jardins de Prélaz

La pose de deux parasols et de protections transparentes sur les verres existants a engendré une augmentation annuelle de loyer de fr. 2'600.- au centre de vie enfantine des Jardins de Prélaz.

Ces décisions ont été validées à la fin de l'année 2008, raison pour laquelle ces dépenses n'ont pas pu être présentées dans le budget 2009.

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 699'300.-	fr. 0.-	fr. 33'300.-

Nursery de Sous-Bois, gérée par l'association du centre de vie enfantine de Grattapaille, sise Ch. de Pierrefleur 31

Ces locaux, précédemment occupés par 2 classes enfantines, ont été transformés pour accueillir une nursery-garderie de 17 places depuis mai 2007.

Toutefois, en raison d'une grande inertie de la part de la gérance qui gère ce contrat, le bail à loyer n'a été complètement ratifié qu'en janvier 2009 ! Par conséquent, la période de mi-mai 2007 à décembre 2007 n'a été facturée qu'en février 2009.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6303 Subventions et aides individuelles	6400 Administration du service (STI)	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements					28'500		28'500
	303 Cotisations aux assurances sociales					2'300		2'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions					3'800		3'800
	305 Assurance-accidents					400		400
	310 Imprimés et fournitures de bureau				27'000			27'000
	314 Entretien des biens immobiliers						39'000	39'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements		7'200					7'200
	318 Autres prestations de tiers	27'000	8'000		7'000	64'000	7'000	113'000
	365 Subventions à des institutions			50'000				50'000
	390 Imputations internes	28'500						28'500
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		55'500	15'200	50'000	34'000	99'000	46'000	299'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								0
Page du préavis		page 31	page 32	page 33	page 34	page 34	page 35	

630 Service social Lausanne - CSR

6300 Administration du service

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6300.318 Autres prestations de tiers	fr. 35'000.-	fr. 12'400.-	fr. 27'000.-

Nouvelle organisation managériale : fr. 12'000.-

Le Service social a mis en place une nouvelle organisation managériale ayant pour but de mieux différencier les niveaux stratégiques et opérationnels ainsi que d'améliorer la répartition des tâches entre les différents responsables. Pour valider cette nouvelle organisation et le cas échéant y apporter quelques aménagements, l'entreprise Philippe Blanc Conseil a été mandatée.

Un crédit supplémentaire de fr. 12'000.- est donc sollicité.

Mandat d'étude de pilotage du dispositif à seuil bas (DSB) : fr. 15'000.-

La ville de Lausanne a développé, par étapes, un "dispositif à seuil bas" (DSB) comprenant des prestations de réduction des risques liés à la toxicomanie ainsi que des prestations d'accueil de sans abri, sans papiers, roms et autres voyageurs (souvent appelés "marginiaux"). Presque toutes les prestations sont servies par des institutions privées d'intérêt public subventionnées.

Le SSL est en charge du DSB depuis le 1^{er} juillet 2007. Il a constaté qu'il n'existe pas véritablement d'instance de pilotage de ce dispositif, tant au plan stratégique qu'opérationnel (seuls se réunissent des groupes de travail sans mandat formel et parfois sans pouvoir décisionnel). Aussi le SSL souhaite-t-il, d'entente avec la DSSE, confier à un consultant ou expert indépendant un mandat d'étude portant sur ce pilotage. Il ne s'agit pas d'évaluer les prestations proprement dites, mais d'émettre des recommandations de gouvernance, de valider ou non des mesures préconisées par le chef de service dans ce domaine, après analyse documentaire et auditions de partenaires clés (institutions mandataires, services de l'Etat, notamment).

Un crédit supplémentaire de fr. 15'000.- est donc sollicité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6300.390	Imputations internes	fr. 144'700.-	fr. 863'000.-	fr. 28'500.-

Location provisoire de surfaces administratives à la rue du Maupas 34 : fr. 28'500.-

(Voir aussi rubriques 3302.312 et 316)

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces administratives de 570 m² à la rue du Maupas 34 pour le Service social Lausanne (SSL).

L'immeuble est actuellement vacant suite au départ anticipé du locataire, par conséquent louable de suite. Le propriétaire de l'immeuble est favorable à la location de ces surfaces pour l'usage du SSL.

Le SSL demande l'octroi d'un crédit supplémentaire pour la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice 2009 à compter du 1^{er} octobre 2009. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net est de fr. 110'010.-, les charges annuelles de fr. 3'225.-. Ils nécessiteront des travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatiques et téléphonie, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage.

En cas de refus, la Ville devra supporter les charges de location des trois premiers mois sur 2010 et un crédit supplémentaire devra être demandé pour couvrir lesdites charges.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6302.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 31'600.-	fr. 0.-	fr. 7'200.-

Lors de l'élaboration du budget 2009, le Service Social avait été mandaté pour ouvrir rapidement le bistrot social. Les frais de repas pour le personnel de l'Uniset ont donc été supprimés du projet de budget étant donné que ses collaborateurs auraient eu la possibilité de manger à leur lieu de travail. Cependant, le 1^{er} juillet 2008, à la suite des états généraux de la toxicomanie, la Municipalité a souhaité que le projet soit soumis au Conseil communal, ce qui a entraîné le report de l'ouverture du bistrot social de plus d'un an.

L'article IA-RPAC 40.13 indique que le personnel de l'équipe Uniset a droit à une indemnité forfaitaire de repas de fr. 300.- par mois proportionnellement au temps de travail.

Un crédit supplémentaire de fr. 7'200.- pour les repas de deux personnes à plein temps est donc nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. 64'700.-	fr. 8'000.-

Le logiciel OFIGER, tout récemment installé, apporte un confort et une importante sécurité dans le travail. Le suivi du contentieux s'effectue de manière beaucoup plus précise.

Cependant, un certain nombre d'améliorations et de corrections doivent y être apportées :

L'entreprise OFISA doit modifier certaines listes, créer des champs, en rendre certains non obligatoires, raccourcir ou agrandir certaines colonnes, corriger la mise en page, mettre les noms en majuscules et les prénoms en minuscules afin de les différencier, supprimer l'impression des appartements vacants sur la liste des visites, indiquer le nom des superimmeubles dans l'adresse, ajouter des totaux à différents endroits, adapter les documents de fusion et corriger certains modèles de lettre.

Ces adaptations représentent 40 heures de travail.

Un crédit supplémentaire de fr. 8'000.- est donc demandé.

6303 Subventions et aides individuelles

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6303.365	Subventions à des institutions	fr. 11'270'600.-	fr. 41'100.-	fr. 50'000.-

La Fondation Mère Sofia, qui gère la Soupe populaire, a demandé fin 2008 une hausse substantielle de sa subvention, hors délai budgétaire. Les raisons qui justifient cette demande d'augmentation sont admises par le SSL, qui a revu à la hausse le budget 2010.

La Soupe populaire distribue gratuitement, 7 soirs sur 7 et 365 soirs par an, des repas chauds à environ 140 personnes dans des locaux situés à la rue Saint-Martin 18. Les personnes qui se présentent sont des SDF, des migrants, des Roms, des personnes dépendantes ou des familles en grande précarité. Des professionnels, aidés par une équipe de bénévoles, organisent et servent cette prestation.

Depuis 2004, le SSL verse une subvention annuelle de fr. 275'000.- par an à la Soupe. Il a été admis une subvention de fr. 390'000.- dès 2010, soit une augmentation de fr. 115'000.- qui se justifie par les arguments suivants :

- Confection de repas chauds à la place de la soupe. C'est en principe la CARL qui fournit les denrées alimentaires et cela tient mieux compte des besoins alimentaires des personnes en difficulté.
- Baisse des dons enregistrés par la Fondation et difficulté accrue à recruter des bénévoles pour effectuer des tâches techniques. Le nombre de salariés reconnus est désormais de 3.8 EPT, y compris les tâches de direction et administratives.
- Revalorisation des salaires portant à fr. 90'000.- la charge d'un EPT.

Les déficits de la Soupe se sont élevés à fr. 114'000.- en 2006, à fr. 68'000.- en 2007 et à fr. 86'000.- en 2008. Il a été possible d'attribuer une somme de fr. 20'000.- supplémentaire en 2008, prise sur les casuelles du SSL.

L'aide supplémentaire de fr. 50'000.- demandée pour l'exercice 2009 est destinée à couvrir plus du tiers du déficit 2009 à charge de la Fondation Mère Sofia.

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 20'000.-	fr. 0.-	fr. 27'000.-

Le bureau lausannois pour l'intégration des immigrés a obtenu, en 2008, un crédit supplémentaire pour la réalisation et l'impression d'une brochure destinée aux néo-arrivants à Lausanne. La réalisation de ce projet a pris du retard, notamment dans le but d'intégrer dans ce document des informations faisant l'objet d'une autre publication à laquelle il est donc possible de renoncer. Dès lors, les coûts d'impression de cette brochure, non dépensés en 2008, font l'objet d'une demande de fr. 27'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6400.318	Autres prestations de tiers	fr. 75'000.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-

Un indépendant qui a fourni des prestations pendant quelques années a vu son mandat résilié. Cette personne a ouvert action contre le STI afin de faire requalifier le contrat le liant à la ville de Lausanne. Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 7'000.- pour la couverture des honoraires du conseil juridique qui suit cette procédure pour le service.

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	fr. 3'648'400.-	fr. 0.-	fr. 28'500.-
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 296'000.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 528'700.-	fr. 0.-	fr. 3'800.-
6404.305	Assurance-accidents	fr. 48'700.-	fr. 0.-	fr. 400.-

Les collaboratrices d'un programme d'emplois temporaires subventionnés ont été malades et accidentées durant plusieurs mois consécutifs. L'encadrement des participants a dû être assuré par un auxiliaire. Les coûts salariaux et les charges sociales seront compensés partiellement par les indemnités pour perte de gains "accidents". Il est donc nécessaire de demander un crédit supplémentaire de fr. 35'000.- pour la couverture des charges de salaire et des charges sociales de l'encadrant auxiliaire pour une période de 8 mois.

Il est à noter que ce montant sera partiellement couvert par la subvention versée par le service de l'emploi de l'Etat de Vaud au titre de frais de fonctionnement des ETSL sous la rubrique budgétaire 6404.451 "Participation du Canton aux charges".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.318	Autres prestations de tiers	fr. 515'900.-	fr. 0.-	fr. 64'000.-

Dans le cadre de la gestion administrative de l'ensemble du bureau des ETSL, le chef de service du STI a désiré qu'un système de gestion centralisé soit mis sur pied. Une étude, menée par le responsable de l'unité Administration-Comptabilité-Intendance et le SOI, a permis de présenter un projet au Copilinf de la Ville de Lausanne qui l'a validé.

Un crédit supplémentaire de fr. 86'000.- a été accordé en 2008 pour couvrir ce développement. Seuls fr. 22'000.- ont été dépensés sur cet exercice comptable.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges d'honoraires relatives à ce projet facturées en 2009 de fr. 64'000.- pour la couverture du solde de la réalisation d'une base de données.

Il est à noter que ce montant sera partiellement couvert par la subvention versée par le service de l'emploi de l'Etat de Vaud au titre de frais de fonctionnement des ETSL sous la rubrique budgétaire 6404.451 "Participation du Canton aux charges".

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 815'000.-	fr. 148'500.-	fr. 39'000.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 458'500.-	fr. 19'100.-	fr. 7'000.-

Renforcement d'un mur de soutènement – Ancien-Stand – Place de jeux

La construction de ce quartier date du début des années 1960. La place de jeux en question se situe en son centre. De forte déclivité, la construction du parc est faite de cheminements et de placettes. Plusieurs murs de soutènement ont été construits pour créer ces placettes et ces cheminements. Le mur en question se situe à l'arrière de la première terrasse (place de jeux).

C'est à la fin de l'hiver que la situation s'est brusquement détériorée. Il a été constaté un déplacement du couronnement du mur de près de 10 cm sur une longueur de 130 m. Pour des raisons de sécurité évidentes, la place de jeux a dû être fermée. Une étude urgente est menée par le bureau d'ingénieur Boss Associés à Renens et les travaux de stabilisation ont pu démarrer début mai 2009.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		700 Développement stratégique	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
CHARGES PAR NATURE	309	Autres charges de personnel			12'000			12'000	
	310	8'000	Imprimés et fournitures de bureau				40'000	48'000	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		19'000	143'000		100'000	10'000	272'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			180'000	148'000		10'000	338'000
	316	276'300	Loyers et redevances d'utilisation						276'300
	318	Autres prestations de tiers				74'000			74'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				7'100			7'100
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		284'300	19'000	323'000	241'100	100'000	60'000	1'027'400	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					20'000	100'000	20'000	140'000	
Page du préavis		page 36	page 37	page 37	page 38	page 40	page 40		

700 Développement stratégique

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
700.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 140'000.-	fr. 0.-	fr. 8'000.-

Plusieurs commandes imprévues ont grevé le budget : impression du nouveau règlement de l'électricité (fr. 1'200.-), achat de photos de l'éolienne de Martigny par une étudiante de l'école de photo de Vevey (fr. 1'050.-) et abonnement à l'Argus de l'Association des électriciens suisses (AES) pris en charge désormais par le service pour l'ensemble des SIL (fr. 5'000.-/an, en deux versements).

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 3'081'000.-	fr. 0.-	fr. 276'300.-

L'examen annuel, mené par neo technologies pour la société SAP sur une base contractuelle, a montré que le nombre de licences ne correspondait pas au nombre d'accès informatiques accordés. En effet, suite à la mise en production de nouveaux modules (Energy Data Management, Fund Management, Project System) de nombreux accès SAP ont été donnés, sans que des demandes de licences correspondantes n'aient été faites immédiatement.

Une facture de fr. 276'263.- a donc été adressée aux SIL pour régulariser la situation. Ce montant, qui n'était pas prévu au budget 2009, permet d'acquérir plus de 40 licences additionnelles.

La division informatique des SIL a d'ores et déjà lancé un projet pour créer des fonctionnalités qui permettent un accès commun à certains groupes d'utilisateurs.

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 180'000.-	fr. 0.-	fr. 19'000.-

Dans le cadre des mesures de précaution à prendre pour éviter une prolifération de la grippe A (H1N1), le lavage fréquent des mains fait partie des règles élémentaires d'hygiène. Pour que ce lavage soit efficace, l'utilisation de savon liquide et l'essuyage des mains avec du papier ou avec un linge propre déroulant/rétractable est nécessaire.

Il apparaît que de nombreux locaux des bâtiments des Services industriels sont encore équipés de matériel considéré comme inadéquat d'un point de vue sanitaire. Dès lors, afin d'être en mesure de diminuer les risques de transmission de la maladie et afin d'améliorer de façon générale et durable l'hygiène, il est indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, au remplacement des linges et des savons non liquides par du matériel approprié.

L'évaluation faite montre qu'il faut 110 sets composés d'un distributeur de savon liquide, d'un distributeur de serviettes en papier et d'une poubelle ad hoc pour équiper les locaux (WC, vestiaires, cafétéria) qui en sont encore dépourvus. Le coût de ces équipements s'élève à fr. 19'000.-. Leur pose sera effectuée par l'unité de conciergerie des Services industriels.

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'400'000.-	fr. 263'800.-	fr. 143'000.-

Centrale de Pierre-de-Plan : fr. 55'000.-

Suite à 3 avaries imprévisibles survenues durant le 1^{er} semestre 2009, le budget d'achat du matériel pour la centrale de Pierre-de-Plan est atteint. Ces 3 incidents ont entraîné des frais importants, non prévus au budget :

1. Panne du système de la pompe 901 (armoire électrique) datant de 1985. L'évolution technologique nous a obligés au remplacement complet du système pour un montant d'environ fr. 36'000.-. Grâce à la modernisation de cette installation, nous prévoyons une importante économie au niveau des frais d'énergie électrique.
2. Suite à une intervention sur le réglage de la combustion de la chaudière 3, nous avons constaté un défaut sur la couronne du brûleur. Son remplacement s'éleva à environ fr. 26'000.-.
3. Le constat de défaut sur une vanne du système de refroidissement LUWA occasionna le changement de toutes les vannes dudit système pour un montant d'environ fr. 39'000.-.

Le coût total de ces 3 incidents d'exploitation s'élève à plus de fr. 100'000.-. Ils sont supérieurs aux incidents ordinaires annuels prévus. Cette situation engendre un dépassement du budget ordinaire pour l'année 2009, estimé en fonction des incidents déjà rencontrés à ce jour de fr. 55'000.-. Nous demandons donc un supplément de fr. 55'000.- sur le budget 2009.

Automates de régulation pour la télégestion : fr. 88'000.-

Le budget établi pour ce poste comprend la fourniture des automates de régulation pour la télégestion de 12 installations de futurs clients privés. Il a été sous-évalué.

En effet, cette année 20 contrats supplémentaires sont en cours de signatures ou ont déjà été signés. Afin de réaliser ces installations, nous sollicitons un crédit supplémentaire de fr. 88'000.-. Les recettes financières liées auront un effet sur l'exercice 2010.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'700'000.-	fr. 425'000.-	fr. 180'000.-

Construction d'une centrale mobile de chauffage d'une puissance de 500 KW raccordée sur le réseau gaz HP à l'avenue de Rhodanie. Cette centrale provisoire, prévue pour environ 4 ans, est censée alimenter dès l'automne 2009 le complexe en construction de Grand-Rive Parc à Lausanne dans l'attente de l'arrivée du chauffage à distance à l'horizon 2014. Elle pourra ensuite être réutilisée de cas en cas pour des transformations de chaufferie.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	fr. 154'400.-	fr. 104'000.-	fr. 12'000.-

La division "Interventions", qui intervient lors d'avarie sur le réseau, est régulièrement confrontée à la localisation des défauts sur les câbles basse et moyenne tension.

Cette localisation se fait au moyen d'un réflectomètre, d'un appareil de choc et d'un détecteur de fréquences audibles. Une analyse correcte et détaillée des données fournies par ces appareils nous aidera à situer avec précision l'endroit du défaut et permettre ainsi de réduire sensiblement les coûts liés aux travaux de génie civil.

Il est donc indispensable d'avoir du personnel formé et apte à lire et à interpréter les nombreuses données techniques fournies par ces appareils de localisation de défauts.

Cette formation n'étant pas dispensée chaque année, et vu son importance pour notre personnel, nous avons prévu d'y inscrire 3 personnes (la personne qui donne ces cours part à la retraite à la fin 2009 et ceux-ci ne seront vraisemblablement plus organisés à l'avenir).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'500'000.-	fr. 0.-	fr. 111'000.-

Frais de personnel externe : fr. 80'000.-

Pour pallier le manque de personnel, nous avons dû faire appel à du personnel externe afin d'effectuer les branchements provisoires sur plusieurs sites de manifestations (Red Bull, Foire à la Brocante, Salon de l'immobilier).

Réparation du revêtement du manteau du groupe 3 de l'usine hydroélectrique de Lavey : fr. 11'000.-

En début d'année, nous avons procédé à la réparation du revêtement du manteau du groupe 3.

Ces travaux étaient devisés à fr. 55'000.-, mais l'état de dégradation du manteau s'est avéré beaucoup plus important que prévu, ce qui a engendré un surcoût des travaux.

Echangeur de chaleur des groupes alternateurs de l'usine hydroélectrique de Lavey : fr. 20'000.-

Il est nécessaire et urgent de réparer cet échangeur ainsi que celui de réserve (utilisé pour une précédente fuite).

En compensation, ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve et de renouvellement "Production d'électricité - Lavey".

Recettes supplémentaires de fr. 20'000.- sous la rubrique 76.480 "Prélèvement sur les réserves".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'500'000.-	fr. 0.-	fr. 37'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'180'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-

L'auscultation de la galerie d'aménée d'eau de l'usine hydroélectrique de Lavey est une opération essentielle pour vérifier le degré d'usure dû aux eaux sablonneuses du Rhône. Faite en décembre 2008, celle-ci n'a pas donné de résultats probants.

En effet, pour éviter un arrêt de production trop long, cette auscultation, faite en période de basse production et en pleine eau, n'a pas permis de vérifier l'état de la galerie en raison du manque de visibilité (eau troublée par du limon en suspension).

Cette opération sera reconduite dans le dernier trimestre 2009 et sera effectuée par plongeurs et robot avec caméra sonar. Les résultats obtenus seront analysés par un bureau spécialisé.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'180'000.-	fr. 0.-	fr. 64'000.-

Incendie survenu le 2 juillet 2009 dans les locaux des ateliers de Malley : fr. 40'000.-

Suite à cet incendie, nous avons dû faire intervenir d'urgence une entreprise spécialisée dans le nettoyage et l'assainissement.

En effet, le matériel entreposé dans le local incendié devait être nettoyé rapidement pour éviter son oxydation et les locaux assainis et nettoyés, suite aux émanations de fumée, afin de pouvoir en disposer à nouveau.

Section "Compteurs" : fr. 24'000.-

La section "Compteurs" compte actuellement 4 personnes pour le changement annuel d'environ 4'500 compteurs, ce qui représente 9'000 opérations entre la pose et la dépose.

A la fin du mois de septembre, cette section sera réduite d'une unité suite au départ à la retraite de l'une de ces personnes.

Afin de pallier le départ de cette personne, nous devons faire appel à une entreprise externe, pour assurer le volume de travail à effectuer d'ici la fin de l'année.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 30'500'000.-	fr. 0.-	fr. 7'100.-

En 2008, un crédit supplémentaire de fr. 425'000.- avait été accordé pour couvrir les frais de déménagement du Service du gaz et du chauffage à distance et du Service de l'électricité.

Un montant de fr. 375'000.- était destiné au Service du gaz et du chauffage à distance pour déménager de la rue de Genève 49 à Pierre-de-Plan et un montant de fr. 50'000.- affecté au Service de l'électricité pour déménager de la rue de Genève 32 et 34 à la rue de Genève 49.

Une mise à l'enquête a dû être déposée par le Service du gaz et du chauffage à distance pour des constructions complémentaires, ce qui a occasionné du retard dans son déménagement.

La peinture et la mise aux normes des locaux pour le SEL ont été retardées, de ce fait seule une partie de la division TEC a pu emménager à la rue de Genève 49 en 2008.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'800'000.-	fr. 0.-	fr. 100'000.-

Dans le cadre du budget 2009, un montant de fr. 160'000.- a été prévu pour l'achat de décodeurs DVBC & TNT dédiés à la revente. Le large succès remporté par la diffusion des programmes TNT sur notre réseau a fait exploser la vente des récepteurs par notre espace clients. La vente de ces décodeurs n'a pas pour but de dégager une marge, mais de permettre aux clients du télé-réseau d'accéder aux programmes numériques gratuits et payants.

Recettes supplémentaires de fr. 100'000.- sous la rubrique 77.435 "Ventes".

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

Pour se mettre en conformité avec la législation sur l'ouverture des marchés de l'électricité, les SIL ont complètement revu la facture pour l'ensemble de ses clients. Afin de communiquer ces changements, une brochure d'explication a été créée et expédiée à plus de 120'000 exemplaires. Un nombre d'enveloppes très important a dû être acheté pour couvrir l'augmentation imprévisible de nos besoins d'expédition.

Les besoins pour le rachat des droits et l'impression d'une édition supplémentaire du SINergie, ainsi qu'un nombre plus important de bulletins de versement BVR, carte réponse pour les releveurs ont également dépassé les prévisions. De plus, l'impression de flyers de promotion, qui était habituellement imputée sur le compte 7800.319, avait été imputée sur le compte "Imprimés et fournitures de bureau".

Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.319.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 40'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 15'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-

En 2009, le Service commercial a été chargé de faciliter les accès d'immeubles aux releveurs de compteurs dans les domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité. Pour les gérances qui ne remettent pas spontanément les clés d'accès aux immeubles, SilCom leur propose l'achat et la pose en sous-traitance de tubes cylindriques sécurisés. Cette demande de crédit supplémentaire permet l'achat et la pose du matériel qui seront refacturés aux clients.

Recettes supplémentaires de fr. 20'000.- sous la rubrique 78.434 "Redevances et prestations facturées".

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'598'000.-	fr. 26'300.-	fr. 70'000.-

En 2007, le budget des autorisations d'achats du Service de protection et sauvetage (SPSL) / division secours et incendie comprenait un montant de fr. 670'000.- pour procéder à l'acquisition d'un véhicule pionnier lourd, avec équipements techniques spécifiques, en remplacement du véhicule Magirus VD 8442, datant de 1986. Ce camion, de marque Man TGS 18.400, a été commandé le 20 novembre 2007. Le délai de construction d'un tel véhicule étant important, sa livraison n'a eu lieu que durant la dernière semaine du mois d'août 2009. Or, si le solde encore dû sur le montant d'acquisition du véhicule de fr. 600'000.- a bien été provisionné en 2007, puis en 2008, il n'en a malheureusement pas été de même pour la somme de fr. 70'000.-, correspondant au prix d'achat global des divers équipements techniques, qui se composent comme suit :

- équipement de désincarcération (groupes hydrauliques, cisailles, écarteur)
- équipement d'assurage et de traction (sangles, barres de remorquage)
- équipement de découpe (lance à oxygène)
- outillage et matériel divers (armoires, outils mécaniques).

Afin d'honorer les factures relatives aux équipements techniques susmentionnés, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 70'000.- s'avère indispensable.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 37'700.-

Le véhicule de marque FORD break, 5 places, modèle 1998, qui a été acheté d'occasion et totalise 130'000 km au compteur, n'a pas passé l'expertise périodique. Ce véhicule ne peut en aucun cas être remis en état pour passer une nouvelle expertise.

Pour le remplacer, il est prévu l'acquisition d'un véhicule VW Caddy combi qui sera équipé d'une banquette supplémentaire permettant le transport de 7 personnes. Ledit véhicule, Ecofioul, sera également équipé d'une 2^{ème} porte coulissante, jantes pneus d'hiver et chaînes à neige.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 88'000.-

En 2006, la Municipalité a décidé le remplacement du bibliobus en fonction depuis 1984. Un premier montant a été inscrit sur le préavis N° 2006/49 portant sur les autorisations d'achats pour 2007. Avec le soutien du MAGESI, l'appel d'offre n'a pu être concrétisé qu'au début de l'année 2008 d'où la présentation

d'une demande de crédit supplémentaire 1^{ère} série 2008 de fr. 550'000.-, TVA incluse, validée par la Commission des finances le 21 mai 2008. Le 16 juillet 2008, la Municipalité adjugeait le remplacement du bibliobus pour un montant total de fr. 512'000.- hors TVA; le contrat d'achat du 28 août 2008 s'élevant finalement à fr. 537'902.- TVA incluse. En 2008, un acompte de fr. 161'370.65 a été versé à l'entreprise mandatée et, lors du bouclage des comptes, une provision de fr. 350'629.35 correspondant au solde de l'adjudication a été enregistrée.

Afin de pouvoir finaliser le travail, une nouvelle demande de crédit supplémentaire s'impose. En effet, malgré les efforts déployés pour améliorer l'offre, celle-ci ne tient qu'imparfaitement compte de deux paramètres pourtant essentiels : l'aménagement mobilier fait sur mesure (desk du prêt, bibliothèques), sous-évalué lors du contrat, et la signalétique extérieure du bibliobus, omise.

En absence de plans précis, le dossier repris par le chef du nouveau service Bibliothèque et Archives de la Ville, courant août 2009, a été finalisé pour que l'investissement globalement consenti pour le nouveau véhicule ne soit pas dénaturé par un équipement inadéquat à l'offre de service souhaitée. Les besoins supplémentaires, chiffrés par l'atelier de menuiserie mandaté pour ce volet du projet, sont de fr. 47'000.- pour les aménagements mobiliers (notamment des barres de sécurité pour retenir les livres en cas de freinage et 11 mètres linéaires de rayonnages non inscrits dans le premier projet). A cela s'ajoutent fr. 15'000.- pour la signalétique du bus (projet, impression, pose).

La dépense globale s'élève ainsi à fr. 599'902.-. Compte tenu de l'acompte versé et de la provision enregistrée, la présente demande se monte donc à fr. 88'000.-.

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'502'000.-	fr. 97'400.-	fr. 320'000.-

Les autorisations d'achats 2008 prévoyaient l'acquisition d'une vidangeuse et d'un véhicule léger avec ses équipements pour la nouvelle équipe chargée de l'enlèvement des tags et autres graffitis sur le domaine public et privé communal.

Bien que la commande de la vidangeuse ait été formalisée au début de l'état 2008, au terme d'une procédure selon les marchés publics, le temps de construction et d'assemblage du véhicule n'a pas permis de la réceptionner dans les délais impartis par les règles comptables, à savoir fin février. Ainsi, seuls le 50 % du prix d'achat a été payé à la commande et le solde, à savoir fr. 260'000.-, a été versé à la livraison du camion en 2009.

S'agissant du véhicule affecté à l'équipe "tags", l'analyse des offres, le choix des équipements de lavage adaptés aux besoins et la commande proprement dite ont été retardés en raison de l'absence prolongée (maladie puis accident) du chef de l'unité "Entretien". Dans l'impossibilité de recevoir ce véhicule dans les délais, la comptabilisation de la dépense, à savoir fr. 60'000.-, a été faite sur l'exercice 2009.

Dans les deux cas, la réception "hors délai" du véhicule justifie le transfert de charges d'un exercice sur l'autre. Aucun montant n'ayant été provisionné pour ces dépenses imprévisibles dans les autorisations d'achats 2009, et faute de disponibilités suffisantes sur le crédit attribué à cet effet, il convient d'octroyer un crédit supplémentaire afin de régulariser cette opération comptable, en contrepartie d'un montant identique non dépensé sur les autorisations d'achats 2008.

460 Service d'assainissement**4603 Traitement des eaux usées**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4603.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 237'000.-	fr. 0.-	fr. 113'000.-

La STEP doit s'équiper en 2009 d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues d'épuration.

L'installation a fait l'objet d'un appel d'offres auprès de plusieurs fournisseurs spécialisés mais une seule société a déposé une proposition ferme.

Il s'est avéré de surcroît que des installations complémentaires indispensables au procédé (acheminement des boues, cuve tampon et préparateur de polymère) ont malencontreusement été omises au moment de l'estimation du montant prévisionnel.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION**5800 Service des écoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
580.1462.5	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-

Depuis quelques mois, le fourgon VW T4 du service, destiné aux transports et livraisons multiples du service et stationné au dépôt de Valency, tombe régulièrement en panne. Depuis quelques mois, le moteur cessant soudainement et inopinément de fonctionner, ces pannes constituent un réel danger, plus particulièrement lorsqu'elles surviennent sur l'autoroute ou dans un carrefour, ce qui été le cas à plusieurs reprises tout récemment. Or en hiver, ce véhicule prend régulièrement l'autoroute pour transporter le matériel dans les écoles à la montagne.

Pour faire face aux multiples pannes enregistrées, de nombreuses pièces ont été changées lors de plusieurs passages au garage de police.

Ces travaux n'ayant conduit à aucune amélioration, le véhicule a été confié à un garage privé pour vérification. Après une semaine de tests, un relais a été changé, mais les pannes continuent à se succéder plusieurs fois par semaine, sans qu'il y ait d'autre explication à ce phénomène que l'âge du véhicule, acquis par l'ancien service des écoles primaires en 1997.

La première mise en circulation de ce véhicule date en effet du 10.04.1997 et il affiche 87'100 km au compteur, soit 13 ans d'un usage essentiellement urbain. C'est pourquoi l'achat d'un nouveau véhicule figurait donc dans les demandes d'autorisations d'achats pour 2010. Mais la poursuite de l'utilisation de ce véhicule pose un grave problème de sécurité, tant pour le chauffeur que pour les autres usagers de la route, et son remplacement a un caractère d'urgence de plus en plus évident.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 381'000.-	fr. 131'000.-	fr. 38'000.-

Le Service des parcs et promenades a acheté en 1991 une machine à désinfecter à vapeur (Stériliseuse) N° 1576 pour un montant de fr. 32'020.- net. Elle est utilisée pour les désinfections des terreaux, terre et compost destinés aux cultures et plantations.

Cette intervention est indispensable pour éliminer les parasites et graines d'adventices présentes dans les substrats. Cette désinfection à vapeur est utilisée quotidiennement et a remplacé la désinfection chimique.

A ce jour, la machine est arrêtée suite à une fuite d'eau interne résultant d'un vieillissement et d'une corrosion inéluctable des matériaux.

Le fournisseur a indiqué que la réparation de la machine était plus onéreuse que l'achat d'un appareil neuf car le démontage et montage sur le corps de chauffe est très compliqué. D'autre part, les organes de sécurité ne répondant plus aux normes actuelles, il faudrait également remplacer de nombreux composants pour pouvoir garantir un fonctionnement optimal.

La nouvelle machine respecte les normes actuelles de sécurité et environnementales. De plus la consommation d'énergie sera réduite pour un meilleur rendement.

Ce remplacement est urgent. Dans l'intervalle, il sera fait éventuellement recours à des produits chimiques de désinfection.

7. SERVICES INDUSTRIELS

700 Service du développement stratégique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 35'000.-	fr. 0.-	fr. 46'000.-

Achat d'une plieuse cintreuse d'un prix de fr. 20'000.- ainsi qu'une plieuse à tablier d'un prix de fr. 26'000.-. Ces machines sont destinées à l'aménagement de l'atelier dans le but d'améliorer les possibilités de production et le remplacement d'une machine de 1959. Elles serviront également à la formation des apprentis serruriers, une nouvelle filière proposée depuis août de cette année. Un montant de fr. 60'000.- était prévu pour ces achats sous la rubrique 311 du budget de fonctionnement 2009 du service, alors qu'il aurait dû être placé aux autorisations d'achats. Une économie de fr. 14'000.- sera donc réalisée au final.

702 Service du MAGESI

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 859'000.-	fr. 71'700.-	fr. 153'000.-

Achat d'un véhicule : fr. 26'000.-

Un collaborateur du Service de l'électricité des Services industriels a provoqué, en ne respectant pas une priorité de droite, un accident avec le véhicule de service qu'il conduisait. Ledit véhicule, portant plaque VD 65978, totalisant 62'519 km, est de marque Ford Focus. L'expert mandaté par notre assureur a évalué sa réparation à fr. 10'100.- et sa valeur vénale à fr. 5'370.-. La réparation n'étant financièrement pas justifiée, l'épave a été vendue au prix de la valeur vénale.

Un nouveau véhicule est dès lors indispensable, car il est utilisé par la division réalisation du SEL pour effectuer le transport du petit matériel et la surveillance des chantiers. Il est proposé d'acquérir un véhicule de marque VW Caddy bi-carburant essence-gaz.

Remplacement de deux véhicules : fr. 127'000.-

Lors d'un contrôle, un chauffeur du Service de l'électricité a été verbalisé par la police pour le fait que son véhicule était en surcharge. Suite à cet événement et étant donné, que la loi sur la circulation routière (LCR) précise qu'aucun dépassement du poids total indiqué sur le permis de circulation n'est toléré, il a été procédé à un pesage en interne de tous les véhicules pouvant présenter un risque en la matière. Pour plusieurs véhicules n'étant plus conformes, des mesures simples ont pu être prises, notamment en procédant à un délestage du matériel embarqué.

Pour deux véhicules utilitaires affectés au Service de l'électricité, l'un au service de piquet (garde) et l'autre aux travaux d'alimentation électrique des diverses manifestations se déroulant au sein de la Ville, la mesure précitée n'est pas envisageable. Le matériel et les équipements embarqués sont impérativement indispensables pour pouvoir mener à bien la majorité des interventions. Dès lors, il est proposé de les remplacer par des véhicules utilitaires ayant une capacité de charge supérieure pour être en conformité avec la loi.

Les véhicules concernés sont :

- 1) fourgon carrossé, plaque VD 77198 véhicule affecté à la garde, immatriculé en 2002, d'un poids total actuel de 2'700 kg, totalisant 200'000 km au compteur, présentant une surcharge permanente dépassant 200 kg. Proposition de le remplacer par un fourgon de 3'500 kg pour un montant de fr. 58'000.- HT;
- 2) fourgon avec pont en aluminium, plaque VD 104851, véhicule pour l'alimentation électrique des manifestations et la pose de câbles provisoires, d'un poids total actuel de 2'785 kg, immatriculé en 1998, totalisant 140'000 km au compteur, présentant une surcharge de 300 kg. Proposition de le remplacer par un fourgon ponté de 3'500 kg pour un montant de fr. 69'000.- HT.

Les véhicules mentionnés sous chiffres 1 et 2 ci-dessus seront réaffectés à d'autres usages dans le cadre des Services industriels; leur réaffectation implique de réduire de deux unités les prévisions d'achats de véhicules des Services industriels pour 2010. Les véhicules auxquels il sera renoncé seront signalés à la Commission permanente des finances.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

590 Service de la petite enfance

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.503.5035	Centre de vie enfantine de Montelly - Travaux de rénovation du bâtiment (2 ^{ème} étape), renouvellement partiel du mobilier et demande de crédit complémentaire (1 ^{ère} étape)	fr. 860'000.-	fr. 90'000.-

Les travaux actuellement menés au CVE de Montelly font suite à l'adoption du préavis 2006/14 susmentionné.

Le programme de rénovation en est à la 3^{ème} phase de la 2^{ème} étape. Il inclut pour 2009 l'assainissement et le réaménagement de la cuisine du centre de vie enfantine (CVE).

En effet, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et un ingénieur en restauration ont soulevé en 2008 plusieurs points devant être traités en urgence qui concernent l'hygiène de cette cuisine de production :

- plafonds amiantés, cloquage;
- circulation entre denrées propres entrantes et déchets impliquant des croisements;
- problème sévère de manque de place de congélation et de réfrigération;
- problème de stockage et de surface de travail;
- agencement à revoir dans son ensemble, problème de présence de meuble en bois.

Au vu de ce qui précède, le Service de la petite enfance (SPE) a décidé de procéder à l'assainissement et au réaménagement de la cuisine en y affectant le solde du crédit; ces travaux dont l'urgence est apparue en cours de route n'étaient pas prévus initialement dans le préavis.

Le Service du logement et des gérances (SLG) a bouclé la 2^{ème} phase de la 2^{ème} étape de rénovation à la fin du mois de novembre 2008 et a remis dans le même temps un décompte ainsi qu'un programme de travaux en vue de la 3^{ème} phase de travaux pour 2009 au Service d'architecture (ARCH). Le solde disponible était de fr. 319'681.60 dont un engagé de fr. 74'717.20.

L'étude a été reprise par le Service d'architecture à mi-janvier 2009.

Les plans ont été travaillés pour revenir à un schéma plus proche du fonctionnement actuel afin d'atteindre la cible financière fixée par le solde du crédit. Les plans définitifs ont été soumis au maître d'ouvrage et au service de la consommation et des affaires vétérinaires en avril 2009.

Toutefois, dès l'adoption des plans, les contacts avec les entreprises et les sondages effectués en mai 2009 en vue de l'exécution ont révélé que l'ensemble des écoulements eaux usées et eaux pluviales cachés et inaccessibles sous la dalle de fond de la cuisine étaient pourris, ce qui nécessitait la démolition et la réfection complète de cette dernière.

Cette opération, ainsi que les dégâts collatéraux et risques qu'elle implique, a été estimée à fr. 90'000.-. Elle porte le devis général pour l'assainissement et le réaménagement de la cuisine du CVE à fr. 410'000.-.

Ce complément de fr. 90'000.- est nécessaire afin d'assurer les travaux de réaménagement de la cuisine. Les travaux doivent impérativement être terminés pour le 11 septembre 2009.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/57 de la Municipalité, du 4 novembre 2009;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2009, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'429'800.-</u>	<u>507'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 41 du préavis)</i>	<u>925'700.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 45 du préavis)</i>	<u>90'000.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2009

Déficit prévu au budget de 2009		10'148'300.-
Nouveaux crédits votés	206'487'500.-	
Moins recettes	<u>-1'890'600.-</u>	204'596'900.-
Nouveaux crédits demandés		339'300.-
Présent crédit	6'429'800.-	
Moins recettes	<u>-507'900.-</u>	<u>5'921'900.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>221'006'400.-</u></u>